

Correspondance

LE BIMESTRIEL INTERNE DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE DU CONSEIL DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE

Belgique-België
P 407015
1040 Bruxelles 4
1/4167

100
FÉVRIER
MARS
2007

**PASSIONS
JEUNES**
2007



www.passionsjeunes.be
Du 26 au 30 mars

**OUVRONS
L'AVENIR !**

Bureau de dépôt : Bruxelles 4 ●●● Editeur responsable : B. Many, 43 rue de la Charité, 1210 Bruxelles

- P. 5 LIFTING PRINTANIER DU CORRESPONDANCE
- P. 10 RENCONTRES ENTRE LE CJC ET DES MANDATAIRES LOCAUX

SOMMAIRE

CALENDRIER DU CJC	4
CJC EN MOUVEMENT	5
● Lifting printanier du Correspondance	5
● Assemblée du CJC	6
● Suivi de la campagne « Les jeunes causent commune »	10
● Rencontres entre le CJC et des mandataires locaux	10
● Formation « Etre acteur politique en OJ »	11
● Hommage à Sophie	11
● La contractualisation des droits sociaux	13
● L'utilisation de la fiction comme média	13
● Infos à relayer	14
● Revue de presse	
<i>Responsabilité des jeunes volontaires</i>	16
<i>Passeport pour les droits sociaux ?</i>	17
<i>La figure du contrat dans l'aide aux mineurs</i>	18
POLITIQUE DE JEUNESSE ET DE VIE ASSOCIATIVE	19
● Assemblée générale du CJEF	19
<i>Groupe de pilotage de la réforme du CJEF</i>	20
● Plate-forme Jeunesse	20
● La CCOJ	21
<i>Début d'année calme</i>	21
<i>Et février trépidant</i>	22
● FESQJ – CESSOC	23
<i>Une équipe FESQJ au complet</i>	23
<i>Réforme du décret emploi : première pour les fourchettes cadres</i>	23
<i>Une formation pour dirigeants du Non marchand</i>	24
● Echancier pour l'introduction des demandes de subventions extraordinaires	24
● BIJ et CJEF accueillent une délégation de jeunes québécois	25
● Maisons de Jeunes et Services d'Aide en Milieu Ouvert : portraits contrastés et points de convergence	26
● Les débats parlementaires du mois de janvier	26
<i>Projet de décret relatif au renforcement de l'éducation et de la citoyenneté responsable et active au sein des écoles</i>	26
<i>Projet de motion concernant l'émission de la RTBF « Tout ça ne nous rendra pas la Belgique</i>	28
<i>Avis du Conseil supérieur consultatif des cours philosophiques sur le décret relatif à l'éducation à la citoyenneté à l'école</i>	28

<i>Retard dans la reconnaissance des associations d'éducation permanente</i>	29
<i>Les risques liés au phénomène des blogs sur internet</i>	29
<i>La circulaire PLP41 renforçant les collaborations entre la police et l'école</i>	30
● <i>Revue de presse</i>	
<i>Contestation, scepticisme ou attentisme : la police à l'école continue de diviser</i>	31
<i>Plus de police à l'école ?</i>	33
<i>Points de contact police école : le cabinet Arena donne sa lecture</i>	34
<i>Québec : le policier à l'école, un exemple qui fonctionne</i>	35
<i>Vive réaction contre la prise d'empreintes</i>	36
<i>Le contrôle digital à l'école contesté</i>	36

DU COTE DES ORGANISATIONS **37**

● <i>Appel aux OJ !</i>	38
<i>JO CF : Info – Kit : Fun Attitude</i>	38
<i>GE-CBTJ : Catalogue 2007</i>	38
<i>Stages de pêche à la mouche pour jeunes de 7 à 15 ans</i>	38
<i>29 avril : 80 000 scouts et guides dans Bruxelles</i>	38
<i>Les 3 et 4 mars, les patros ont ouvert leur porte</i>	39
<i>J&S a un nouveau vice président</i>	39
<i>Si c'est comme ça, je me casse</i>	39
<i>Formations proposées par Volontariat d'Entraide et Amitié</i>	39
● <i>Revue de presse</i>	
<i>Les Scouts, les patros veulent être des CRACS !</i>	40
<i>Les mouvements ont la cote</i>	43
<i>Deuxième siècle pour le scoutisme...</i>	45
<i>Patros : familial avant tout</i>	46
<i>La maison de la bande dessinée fête le scoutisme</i>	47
<i>J/CSC : Jeunes : aux portes de l'emploi et du chômage</i>	48

EPINGLES POUR VOUS **49**

● <i>Revue de presse</i>	
<i>Avis aux partis : le MOC veut plus de social</i>	50
<i>Acte de décès d'un certificat</i>	51
<i>Le « filtre à pédophiles » est levé</i>	52
<i>La disparition du certificat de bonnes vie et mœurs : une avancée ou un recul ?</i>	53
<i>Carte blanche : Régionaliser l'emploi : pour quoi faire ?</i>	54
<i>Carte blanche : Plaidoyer pour le maintien du statut fédéral de l'Onem</i>	55
<i>STIB : La gratuité jusqu'à 25 ans fait son chemin</i>	56
<i>Jeunes et religion : Stop ou encore ?</i>	57
<i>Comment accompagner les jeunes sur le chemin de la foi ?</i>	58

CALENDRIER

Mars 2007			Avril 2007			Mai 2007		
Lundi			2			1		lundi
mardi			3			2	Fête du travail	mardi
mercredi			4			3	Bureau du CJEF	mercredi
jeudi	1		5			4	Réunion des mandataires/CA CJC	jeudi
vendredi	2		6			5		vendredi
samedi	3		7			6	Rassemblement JOC	samedi
dimanche	4		8					dimanche
lundi	5		9			7		lundi
mardi	6		10			8	AG du CJEF	mardi
mercredi	7		11			9	CA de l'APEF	mercredi
jeudi	8		12			10		jeudi
vendredi	9	Action des Jeunes CSC	13			11		vendredi
samedi	10	Pilotage réforme CJEF	14			12		samedi
dimanche	11	AG CIL	15			13		dimanche
Lundi	12	Négociation décret OJ	16			14		lundi
mardi	13	Fonds GAR / CA CRIJ / Bureau CJEF/	17			15		mardi
mercredi	14	CA FESQJ / AG FESQJ	18			16	CA CRIJ / Bureau CJEF	mercredi
jeudi	15	CA APEF	19			17		jeudi
vendredi	16	LPJ-CJC/CA CESSOC/ AG CJEF	20			18		vendredi
samedi	17		21			19		samedi
dimanche	18		22			20		dimanche
lundi	19		23			21		lundi
mardi	20		24			22	Fonds GAR	mardi
mercredi	21		25			23		mercredi
jeudi	22		26			24	AG du CJC	jeudi
vendredi	23		27			25		vendredi
samedi	24		28			26		samedi
Dimanche	25		29			27		dimanche
lundi	26		30			28		lundi
mardi	27					29	Bureau CJEF/CA CESSOC	mardi
mercredi	28					30		mercredi
jeudi	29					31		jeudi
vendredi	30							vendredi
Samedi	31							samedi

CJC EN MOUVEMENT

● Lifting printanier du Correspondance	5
● Assemblée du CJC	6
● Suivi de la campagne « Les jeunes causent commune »	10
● Rencontres entre le CJC et des mandataires locaux	10
● Formation « Etre acteur politique en OJ »	11
● Hommage à Sophie	11
● La contractualisation des droits sociaux	13
● L'utilisation de la fiction comme média	13
● Infos à relayer	14
● Revue de presse	16

LIFTING PRINTANIER DU CORRESPONDANCE

A l'occasion de la sortie du numéro 100 de la nouvelle série du Correspondance, nous vous proposons une mise en forme moins austère, plus aérée de votre bimestriel favori. Côté contenu, Correspondance garde ses quatre rubriques. Pour une plus grande clarté, nous avons changé la dénomination de la quatrième rubrique. Elle s'intitule désormais « Epinglés pour vous » afin de la distinguer des revues de presse qui illustrent les trois premières rubriques.

Bonne lecture et à vos plumes si vous souhaitez nous communiquer votre appréciation.

M.P.

correspondance@cjc.be

Lieu de débat et de décision, l'assemblée générale du CJC se réunit de 4 à 6 fois par an pendant toute une journée. Elle définit les grandes orientations politiques de la coordination.

PRÉSENTS ET PROCURATIONS :

Anne-Claire ORBAN, ACMJ (+ procuration de Gwenaëlle HOSTE et Annick EMPAIN, GE-CBTJ) ;

Pierre RENAULD, GRATTE

Martine DE BOOSERE, Vol. E&A (+proc. Isabelle CROONEN, Vol. E&A)

Eric OLBREGTS, J&S

Brice MANY, CJC

Pascal ROGER, CJC

Laurent GUERMONPREZ, J&S

James PIRNAY, JEC (+proc. Luc Van CRAESBEECK, JEC)

Mathieu DIKU, JOC

Luigi MAUTI, JOC

Gaëlle DEMEZ, J/CSC

Michèle SCHAUT, SIAJ (l'après-midi)

EXCUSÉS :

Baudouin CHARPENTIER, Vicaire épiscopal Liège

Virginie TIBERGHEN et Sylvie ROBERTI, GCB ;

Celles et ceux qui ont donné leur procuration

INVITÉS :

Emilio De BENEDICTIS, SIAJ ; Emilie MANY et

César BENOIT, CJC (fin du 06)

ASSEMBLÉE DU CJC DU 15 FÉVRIER 2007

L'Assemblée du 15 février a accueilli un nouveau délégué de la JOC, Luigi Mauti, jociste depuis 1996 et permanent à la fédération liégeoise depuis six ans. Il succède à Nicolas Léonard.

Deux points principaux étaient au menu du jour :

BREVET D'ANIMATEUR DE CENTRES DE VACANCES ET MÉTIERS D'ANIMATION

Lors de la dernière assemblée, le délégué du SIAJ, Emilio, relatait son intervention dans différentes écoles secondaires proposant aux jeunes une formation au métier d'animateur.

A ce propos, Emilio pointait certains aspects en lien avec le décret Centres de Vacances et avec la formation des animateurs dans et par les organisations de Jeunesse. Les J/CSC et J&S ont proposé de mettre ce point à l'ordre du jour de cette assemblée.

Pour nous parler des filières de formation à l'animation, nous avons invité Bernard Mathieu, nouveau Secrétaire général de l'ICC.

Gaëlle Demez des J/CSC et Eric Olbregts de J&S nous ont donné le point de vue de leur organisation.

Emilio nous a expliqué davantage l'expérience du SIAJ concernant ses interventions dans la filière scolaire menant au métier d'animateur.

Perspective historique de la formation d'animateurs dans le secteur des OJ :

Dans les années 80, les revendications du secteur des organisations de jeunesse portaient sur deux points essentiels :

1. la reconnaissance de leur utilité publique dans l'encadrement des enfants et des jeunes ;
2. la reconnaissance de la formation des animateurs de jeunes comme moyen pour favoriser la qualité du travail dans les OJ.

Fin des années 90 : vote unanime du décret Centres de Vacances (DCV) par le Parlement de la Communauté française. Dans le DCV une rubrique avec deux volets concerne la formation des animateurs. Les deux volets sont l'alternance entre une formation théorique et des stages pratiques menant au brevet d'animateur.

Au niveau théorique, la formation est organisée autour de trois axes :

- l'animation : aspects techniques et aspects connaissance du public, gestion du groupe...
- axe philosophique : objectif de former des CRACS
- aspect responsabilités.

Au niveau pratique, l'expérience utile que l'on peut faire valoir doit avoir lieu dans un Centre de Vacances reconnu par le décret.

Perspective de la formation à l'animation dans les écoles secondaires :

La réflexion des J/CSC par rapport à la filière scolaire a abouti au constat que la formation est carencée quant à une perspective professionnelle réelle :

- On remarque que certaines options et/ou filières d'études sont plus orientées vers « l'élève client » que vers la formation et les débouchés auxquels doivent mener l'option/filière d'étude.

Exemples : l'option « auxiliaire de magasin » ne forme pas à être magasinier ni vendeur. L'option « vendeuse en pâtisserie » est beaucoup, beaucoup trop précise !

Des options trop vagues ou trop spécifiques ne mènent pas à une réelle qualification et posent problème dans les équivalences dans le cas où une option ferme dans une école par exemple.

- Dans l'enseignement technique et professionnel, il existe une tentative d'étude afin de voir ce que les étudiants devenaient après leurs études. Il y a de grandes différences entre filles et garçons. Les garçons s'orientent plus souvent vers des métiers de la construction où les débouchés sont nombreux. Par contre, les jeunes filles s'orientent davantage vers les métiers de la coiffure, de l'esthétique, de l'aide à l'enfance... qui débouchent souvent sur une période de chômage plus longue et beaucoup moins sur la certitude d'avoir un emploi dans son domaine d'études.
- Dans le cas des options qualifiantes en animation, on peut constater ce type de problème.

Expérience du SIAJ dans ses interventions dans les sections « animation » d'écoles secondaires

Le public des écoles où le SIAJ intervient fait partie des humanités techniques, section « animation ». Il s'agit en majorité de filles (ce qui confirme la référence donnée par Gaëlle). Les professeurs enseignent souvent cette matière « par défaut » (pour remplir un horaire incomplet) et reconnaissent « ne pas connaître la réalité du terrain ». Dès lors ils sont demandeurs de l'intervention du SIAJ. Dans ses interventions, le SIAJ propose de réfléchir sur ce que c'est, être jeune et à la fois être ou vouloir être animateur de jeunes. Cela permet d'aborder ou d'approfondir l'aspect de la formation à l'animation.

Perception du sujet chez J&S

Tous les volontaires engagés dans le mouvement J&S sont appelés « animateurs » et tous sont passés par la formation à l'animation de l'OJ. Cette formation qui dure 2 ans, implique, outre une partie théorique, des stages pratiques.

Au-delà de la pure animation, ce qui importe à notre mouvement, c'est l'aspect d'éducation permanente : former des CRACS.

Les deux éléments, expérience pratique et aspect formatif théorique, sont importants.

De ce point de vue, pour J&S, le décret Centres de Vacances est un peu une « catastrophe » dans le sens que, en dernière instance, la reconnaissance des Centres de vacances a créé un marché où toute une série de structures veulent et peuvent rentrer : cela engendre un phénomène de concurrence. Pour Eric, il y a un effet pervers dans la concurrence créée : on a regroupé des choses qui fonctionnent selon une logique très différente. Le décret cadre le brevet d'animateur de CV

quelle que soit la structure dans laquelle l'animateur breveté travaillera. En outre, J&S se retrouve être un des gros opérateurs organisant des centres de vacances, alors que ce n'est pas sa vocation première.

Le débat en assemblée a été conclu par les constats suivants :

- * Constat du décalage entre la formation dans l'éducation non formelle (secteur OJ) et la formation dans l'éducation formelle (filière scolaire) par rapport au terrain.
- * Les deux filières sont amputées de l'inscription au service d'un projet qui pourrait en définir le contenu.
- * Les deux filières contribuent à structurer les antagonismes entre jeunes. Comment construire des passerelles ?
- * La question des débouchés des filières : pas de débouchés, et tendance de la société à fortement « professionnaliser » dans un souci de contrôle des risques

A partir du débat, les pistes suivantes ont été évoquées :

- Nous tourner vers l'avenir : rencontrer et entendre les gens du secteur de l'éducation formelle.
- La question pourrait être portée au Cogec (Conseil général de l'Enseignement catholique) qui se réunit tous les mois et où le CJC est représenté par son secrétaire général et le secrétaire général de la JEC.
- Dire et défendre notre spécificité (le lieu d'actions qui fait notre objet en tant qu'OJ) dans le cadre même du décret Centres de Vacances.
- L'idée de la révision de l'Arrêté « Formation » du décret Centres de Vacances, vient de la difficulté d'y inscrire quelque chose qui ne se trouve pas dans le décret, à savoir notre philosophie de formation du jeune à l'esprit critique, à devenir un citoyen actif et solidaire.
- Concernant la finalité des filières de qualification de l'Enseignement secondaire technique : le Conseil Consultatif sur les Profils de Qualification (CCPQ) a pour tâche d'élaborer ces profils. Il existe un référentiel correspondant au profil d'animateur (élaboré par le CCPQ) qui sera porté à la connaissance de l'assemblée.

PLAN TRIENNAL DU CJC 2007-2009

Après la présentation et lecture de deux notes préparatoires, l'assemblée a débattu des modalités concrètes de mise en œuvre du plan triennal notamment durant la première année : lieux et moments de réalisation des rencontres décentralisées ; animation et contenu de ces rencontres ; recueil de données auprès des volontaires ; journée d'étude...

Le Conseil d'Administration et la cellule Communication assureront le suivi des remarques formulées en assemblée.

APPEL À PROJETS POUR L'ATTRIBUTION D'UN POSTE DE DÉTACHÉ PÉDAGOGIQUE ENGAGÉ AU 1^{er} SEPTEMBRE 2007

Une des organisations membres du CJC renonce à son détaché pédagogique. Ce poste revient dès lors dans le 'pot commun'.

Une note rappelant la procédure d'attribution d'un poste de détaché pédagogique est distribuée en séance.

Les projets des OJ doivent rentrer au CJC pour le 15 mars 2007.

L'Assemblée souhaite que ce soit elle qui décide de l'attribution du poste. Dès lors une AG, supplémentaire à l'agenda actuel, est ajoutée. Elle aura lieu le jeudi 29 mars à 14 heures. A son ordre du jour :

- L'attribution du poste de détaché pédagogique
- Examen des comptes 2006 et budget 2007 du CJC.

FIN DE MANDAT D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée a pris acte de la fin du mandat de Martine De Booseré de l'association Volontariat Entraide et Amitié, au Conseil d'administration du et ce en date du 6 décembre 2006. Martine, qui était également mandatée par le CA pour suivre les questions liées à l'emploi, est remplacée à cette tâche par Eric Olbregts de Jeunesse et Santé.

En accord avec la décision de l'Assemblée générale d'instaurer une tournante pour l'exercice de la présidence du CJC, Noémie Jadin remplit ce mandat depuis le 1^{er} février pour une période de six mois.

DIVERS : SEMAINE D'ACTION DE LA PLATE-FORME JEUNESSE DU 23 AU 29 MARS

La plate-forme Jeunesse qui réunit des représentants d'Organisations de jeunesse, des représentants de Maisons et Centres de jeunes ainsi que des représentants d'Actions en Milieu Ouvert (relevant du secteur de l'Aide à la Jeunesse) appelle à une semaine d'action et de communication, du 23 au 29 mars. L'objectif de la semaine est de communiquer avec le public jeune et adulte, de montrer les actions et activités réalisées par et avec les jeunes, de montrer les jeunes dans leur réalité. Les organisations de jeunesse sont invitées à présenter leur projet et à participer aux activités organisées durant la semaine ainsi qu'à la journée « Portes ouvertes » du 29 mars.

Les délégués ont été invités à relayer dans leur organisation la date de la prochaine réunion de la plate-forme qui affinera le programme de la semaine d'action.

M.P.

Les outils « Les jeunes causent commune » sont réutilisables à tout moment. Vous pouvez vous les procurer gratuitement auprès du CJC par tél au 02/230 32 83 ou par mail à cjc@cjc.be. Ces outils, et bien d'autres encore, sont également disponibles sur le site de la campagne : www.jeunesetcommune.be.

SUIVI DE LA CAMPAGNE « LES JEUNES CAUSENT COMMUNE »

La campagne 2006 du CJC « Les jeunes causent commune » s'est achevée en décembre dernier. Pour sa dernière action qui a eu lieu le 05/12/2006 à l'occasion de la journée internationale du volontariat, le cahier de revendications du CJC, édité dans le cadre des élections communales d'octobre, a été envoyé à tous les nouveaux bourgmestres élus.

Plusieurs d'entre eux ont manifesté leur intérêt pour notre action et nous invitent à les rencontrer et à les mettre en contact avec les groupes de jeunes présents dans leur entité. Des contacts ont donc été pris dans plusieurs communes pour faire vivre cette campagne citoyenne au-delà des élections et dans une perspective de véritable soutien à long terme des actions locales des organisations de jeunesse.

Au cours de cette campagne, le CJC a également réussi à sensibiliser la majorité de son public jeune à la thématique communale par la diffusion d'une brochure pédagogique sur la commune et par la mise en ligne d'un site internet. Les responsables locaux des OJ ont également reçu une lettre-type qu'ils peuvent envoyer à leurs élus pour demander soutien et reconnaissance pour leurs activités.

M. B.

RENCONTRES ENTRE LE CJC ET DES MANDATAIRES LOCAUX

A la suite de sa campagne 2006 « Les jeunes causent commune », le CJC était invité à rencontrer plusieurs mandataires politiques locaux. C'est ainsi qu'une délégation, composée de Brice et Mathieu (CJC), Pierre (Gratte) et Xavier (JOC), a rencontré successivement les 23 et 26/02/2007 Tanguy Aupert, échevin de la jeunesse et du patrimoine de Namur, et Lucy Grégoire, échevine de la jeunesse de Sambreville.

Ces réunions ont notamment permis :

- de présenter le CJC, ses OJ, leurs objectifs et leurs actions ;
- de faire le point sur la politique de jeunesse mise en place jusqu'ici ;
- d'échanger sur la mise en place d'un Conseil consultatif des jeunes ;
- d'exprimer les revendications du CJC en termes de reconnaissance et soutien des OJ, de soutien à la formation et au prêt de matériel.

En parallèle, une consultation des mouvements de jeunesse sur la problématique des locaux est actuellement réalisée par l'échevin de la jeunesse de Namur.

Le 08/03/2007, accompagné des responsables locaux de ses OJ, le CJC rencontrera Eric Merveille, échevin de la jeunesse de Gerpinnes. Au programme : la mise en place d'un Conseil consultatif des jeunes, l'expression des besoins des OJ et la mise en réseau des acteurs locaux.

M.B.

FORMATION « ETRE ACTEUR POLITIQUE EN OJ »

Le CJC, en collaboration avec l'ICC, organisait les 8 et 9 février 2007 la formation « Etre acteur politique – Agir dans son environnement », destinée aux cadres et permanents qui occupent un mandat dans une structure extérieure à leur organisation de jeunesse.

Ce second module de la formation « Labyrinthe des institutions » avait pour objectif d'identifier les rôles d'un mandataire et certaines stratégies de communication et de négociation.

Au travers de jeux de rôles, de partage d'expériences, d'analyses de cas et d'apports théoriques, les participants ont eu l'occasion d'aborder des contenus liés à l'acquisition du leadership sur un groupe, aux caractéristiques d'une prise de décision en l'absence d'informations et aux techniques et stratégies mises en place par les intervenants lors d'une négociation.

Écoutons ce qu'en dit une participante : « personnellement, c'est enrichissant. Cela permet un bon retour sur soi-même. Ce n'était pas facile dans le sens où il fallait se positionner par rapport à notre personnalité et par rapport aux besoins de la réunion. »

Et par rapport aux mandats que tu occupes ?

« ça ouvre les yeux sur plein de trucs. Ça me permettra d'être beaucoup plus attentive aux comportements des autres et aux miens. Par rapport à mon OJ, mon comportement va changer tant dans les réunions internes que dans les réunions extérieures où je dois la présenter, la réagir. Une stratégie va se mettre en place. »

Tu la conseilles ?

« Oui, franchement oui. C'est pas facile parce que ça remet en question mais je crois que c'est une remise en question nécessaire. Cela nous sort du cocon dans lequel nous sommes et nous met devant des réalités. »

Bref, une formation recommandée pour tous les permanents qui assurent à un moment ou à un autre une mission de représentation extérieure de leur OJ et à tous ceux qui s'y intéressent.

M.B.

HOMMAGE À SOPHIE

L'ICC a changé de Secrétaire Général ce 1er février. A cette occasion, il faut bien sûr souhaiter la bienvenue à son nouveau Secrétaire Général, Bernard Mathieu, qui depuis bientôt deux ans, évolue professionnellement dans notre secteur. Ce dernier a largement prouvé à travers ces premiers pas à l'ICC qu'il ferait honneur à la personne à laquelle il succède.

C'est d'elle dont nous voudrions parler aujourd'hui. Sophie. Sophie De Kuysche, désormais ex-Secrétaire Générale de l'ICC.

L'Institut Central des Cadres (ICC) est une coordination d'Organisations de Jeunesse en matière de pédagogie, d'animation et de formation. L'ICC a pour objet la recherche en matière de pédagogie, d'animation et de formation, ainsi que le soutien à la formation des animateurs et des cadres. Plus d'infos sur www.icc-formation.be.

Merci à Catherine, coordinatrice d'Action Ciné Médias Jeunes pour cette mini-interview

Le troisième et dernier module de la formation des cadres et permanents en OJ, intitulé « Etre acteur gestionnaire » se déroulera les 3 et 4 mai 2007 à Namur. Infos et inscriptions auprès du CJC : 02/230 32 83 – cjc@cjc.be.

Fin janvier, Sophie De Kuysche quittait ses fonctions de Secrétaire Générale de l'ICC. Le CJC a souhaité s'associer à la fête donnée pour son départ. A cette occasion, le discours ci-dessous a été prononcé par Benoît César, Secrétaire Général adjoint du CJC.

Evoquer Sophie, c'est d'abord évoquer la, et même les compétences. Mais, avant de décliner quelque peu ses compétences, disons d'abord que Sophie nous apprend à tous depuis des années que les compétences deviennent autre chose qu'un concept froid lorsqu'elles sont mises en oeuvre au service d'un engagement. L'engagement de Sophie pour les jeunes, pour les Organisations de Jeunesse, pour l'éducation permanente des jeunes par d'autres jeunes s'est toujours manifesté avec discrétion et des compétences qui confinent à l'excellence.

Sophie connaît ce qui concerne l'animation, la pédagogie, la formation. Tout ce dont, sous sa houlette, l'ICC a fait son but social, avec pour projet de rassembler les Organisations de Jeunesse du secteur autour de leur expertise propre. Sophie connaît comme sa poche le secteur dans lequel elle a travaillé dix ans, et qu'elle adore. Sophie connaît l'environnement sociologique, politique, institutionnel dans lequel s'inscrit son approche. Sophie connaît les gens qui composent ces différents espaces. Et forte de cette connaissance, point de suffisance, une modestie qui mobilise ces savoirs en situation en intégrant tous ceux qui travaillent avec elle pour développer des actions d'une qualité supérieure et qui profitent à tous ces partenaires.

Sophie possède également cette grande capacité à voir loin tout en gardant les pieds ancrés dans la réalité du moment. Elle fait preuve d'une capacité de synthèse qui rassemble autour d'elle. Elle nous apprend que le charisme n'est pas nécessairement cette qualité qu'on prête à ceux qui en jettent plein la vue jusqu'à en être un peu écrasant. Le charisme de Sophie est discret. Il est dans une acceptation restreinte, inversement proportionnel à l'unanimité qui se fait autour de sa personne et qui dépasse le cercle des OJ membres de l'ICC.

Jusqu'ici, la trajectoire de Sophie s'est inscrite à l'intérieur des Organisations de Jeunesse. Après avoir mené deux vies parallèles au Patro, l'une comme permanente pour une période écourtée par son engagement à l'ICC, une autre plus longue, plus riche comme bénévole engagée à de multiples niveaux de responsabilité. Sophie nous a toujours montré aussi à quel point il est important d'occuper la place qui est la nôtre au moment opportun. Il y a un temps pour chaque responsabilité, pour chaque engagement. Ce temps, dans les Organisations de Jeunesse, n'est pas le temps d'autres organisations, d'autres secteurs. Nous sommes atypiques dans nos pratiques qui portent aux responsabilités des jeunes à l'expérience relative et au potentiel certain. Nous pouvons être tentés de nous accrocher à notre fonction. Si ça a été le cas de Sophie, nous n'en savons rien. Nous devons constater que les choix et les actes qu'elle a posés n'ont jamais été marqués par une volonté de s'accrocher. Sophie, convaincue que les Organisations de Jeunesse doivent permettre aux jeunes l'exercice des responsabilités, a su, au Patro comme à l'ICC, trouver une autre place, en retrait, en soutien.

Aujourd'hui engagée au centre de validation des compétences, soyons sûrs que Sophie trouvera des espaces d'engagement bénévoles et professionnels qui lui permettront de participer pleinement de cette action d'éducation permanente qui vise à faire des jeunes, des citoyens responsables actifs, critiques et solidaires. Ces fameux CRACS dont le parcours de Sophie témoigne plus que tout autre, qu'ils sont une réalité.

Sophie, tu es une CRACS! Bon vent, bonne route et bienvenue à Bernard Mathieu.

B.C.

« LE CONTRAT, NOUVEAU PASSEPORT POUR L'ACCÈS AUX DROITS SOCIAUX » ?

Le 23 janvier, un colloque sur le thème de la contractualisation des droits sociaux était organisé aux facultés universitaires de Namur. A partir du constat que les droits sociaux tels que le chômage, le revenu d'insertion sociale, le logement, les droits des réfugiés deviennent conditionnés, les invités ont proposé différentes analyses selon leur domaine de compétences.

En synthèse, on remarque que le contrat est devenu la forme courante de l'attribution de droits qui, auparavant, étaient acquis du simple fait de la dignité humaine. Il faut à présent prouver son mérite pour en bénéficier.

Tout en portant le nom de « contrats », ce ne sont pas des contrats au sens juridique du terme. Ils doivent plutôt être considérés comme des décisions administratives, des plans d'actions obligatoires.

La contractualisation est représentative d'un nouveau mode de pensée. Dans celui-ci, l'accès aux droits est un projet en soi qui demande activités, flexibilité et recherche de réseaux. Tout ce qui s'inscrit dans la durée et la stabilité est dévalorisé. Il faut construire sa vie en fonction des futures possibles opportunités, se rendre employable.

Du point de vue des travailleurs sociaux et des syndicats, ce nouveau mode d'attribution des droits engendre des conséquences dans leurs pratiques. La nécessité d'échange de données sur les bénéficiaires pose notamment question par rapport au secret professionnel.

E.M.

Les intervenants: Hugues-Olivier Hubert (Sociologue), Jean-Yves Ruykens (représentant la CSC), Anne-Valérie Michaux (avocate), Gaëlle Renault (juriste), Thomas Périlleux (sociologue), Vincent Macq (substitut du procureur du Roi), Nicolas Bernard (juriste, philosophe).

Voir également les articles de presse dans la revue de presse de cette rubrique.

« CECI EST PEUT-ÊTRE UN COLLOQUE »

En décembre 2006, la RTBF avait surpris la population en diffusant une fiction sur la scission de la Belgique. Le 31 janvier, l'UCL proposait une journée d'étude sur ce choix journalistique.

La matinée était divisée en trois temps :

1. Un exposé descriptif de l'émission.

Séquence par séquence, l'émission a été examinée afin d'observer sa construction, les indices de fiction, les incohérences, et de la comparer à d'autres émissions de ce type lors de « vraies » crises.

Intervenants : Sarah Sepulchre, Frédéric Antoine, Gérard Derèze, Philippe Marion, Benoit Grevisse, Thierry De Smet.

Intervenants :

*Pierre Vercauteren (Fucam),
Michel Konen (Libre Belgique),
Pascal Belpaire (Vers l'Avenir),
Hubert Vanslebrouck (Sud Presse),
Thierry Fiorilli (Le Soir)*

*Régulièrement des organisations nous
demandent de relayer leurs actions,
offres de services, de formation ou leurs
publications.*

*Infos : chooselifefestival@swing.be ;
www.festivalchooselif.be.cx*

*Les animations se déroulent, à la
demande, en un module de 5 heures
ou en deux modules de 2 heures. Deux
moments de formation : du 2 au 6 avril
ou du 2 au 6 juillet 2007. Contact :
Nathalie Preudhomme – 02/533.30.96
– cnapd.nathalie@skynet.be*

2. Une réflexion sur le versant « spectateur » et les facteurs qui influencent la réception télévisuelle.

Le format Journal Télévisé engendre une attitude de réception différente d'un cadre « série » ou « jeu ». Avec cette vision de simili JT, le spectateur se prédispose à croire l'information qui lui est montrée, il se place dans une position coopérative.

3. Une analyse du choix rédactionnel de la RTBF.

D'un point de vue déontologique, aucun incident grave n'a suivi l'émission. Cependant, l'éthique et la logique d'autorégulation peuvent être mises en question. Si l'objectif poursuivi était de « faire réfléchir », l'émotion créée ne permettait pas au spectateur de prendre distance pour « raisonner », en tout cas à court terme. Durant l'après-midi, plusieurs ateliers étaient organisés. Dans celui intitulé « Médias et Politique », des représentants des principaux journaux quotidiens témoignaient de la couverture qu'ils avaient donné à « l'après émission ». Un politologue de la Fucam (Facultés Universitaires Catholiques de Mons) apportait une vision plus théorique des relations entre la presse et le pouvoir politique. Les exposés des intervenants étaient suivis d'un débat sur le rôle de la presse dans la société, leurs critères de choix et leur manière de traiter les informations, ainsi que sur les contraintes médiatiques et journalistiques.

E.M.

••• INFOS A RELAYER

CHOISIS DONC LA VIE !

Pour la sixième fois, du 10 au 14 avril, le festival Choose Life invite les adolescents entre 12 et 17 ans à se rencontrer et d'oser vivre des temps forts de prière, de fête, de musique et de concerts, des témoignages, des ateliers sportifs et artistiques et des partages.

DÉMOCRATIE ET COURAGE

Le projet Démocratie & Courage a vu le jour l'année passée à l'initiative du CNAPD et du MRAX. 06 La Coordination Nationale d'Action pour la Paix et la Démocratie et le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie (fin 06) Il s'agit d'une formation et d'animations dans le milieu scolaire et associatif.

La formation s'adresse aux jeunes de 17 à 30 ans souhaitant s'impliquer dans le travail d'animation avec des jeunes : une équipe de professionnels prépare les volontaires à intervenir sur les thèmes liés à la citoyenneté active : racisme, discriminations, immigrations, interculturalité,...

Les animations s'adressent aux classes des écoles secondaires, les maisons de jeunes et les associations : deux animateurs volontaires viennent dans votre groupe et tentent de déconstruire les préjugés, stimuler la capacité d'empathie et mobiliser les jeunes en faveur d'une société interculturelle.

LES « COMPAGNONS DÉPANNEURS », VOUS CONNAISSEZ ?

Ce sont surtout les personnes isolées et/ou âgées et à revenus limités qui font appel aux Compagnons Dépanneurs. Créée en 1970, l'association a pris de l'envergure au fil des années.

Aujourd'hui il y a plus de 180 compagnons dépanneurs répartis en 8 sections en Belgique : Anvers, Basse-Sambre, Bruxelles, Frameries, Laeken, Liège, Namur et Brabant-Wallon. Ceux-ci consacrent une partie de leurs loisirs à effectuer différents travaux au service de personnes aux ressources limitées : travaux d'entretien ou de réparations diverses...

Les sections liégeoise et bruxelloise des Compagnons dépanneurs proposent aux jeunes de 15 ans et plus, des chantiers pendant les vacances scolaires et certains week-ends. Les chantiers sont encadrés par un animateur. L'expérience sensibilise les jeunes au phénomène de la pauvreté, de l'isolement, aux problèmes du logement.

*Plus d'info : Compagnons Dépanneurs
– rue de la Glacière 37 – 1060 Bruxelles –
Tél.02/537 51 30 – courriel : compagnons-depanneurs@skynet.be – site : www.compagnonsdepanneurs.be*

CLÉS POUR... LE CONGÉ ÉDUCATION PAYÉ

Pour répondre aux nombreuses questions qu'il reçoit sur le congé éducation payé, depuis le changement de législation en juillet dernier, le Service public fédéral Emploi et Travail a réalisé la mise à jour de cette brochure. Elle explique aux travailleurs du privé le système qui leur permet de suivre certaines formations en s'absentant du travail pour suivre les cours avec maintien de leur rémunération. Y sont également détaillées les formations qui donnent droit à ce congé, la rémunération due et les formalités à remplir par l'employeur et le travailleur.

La brochure peut être obtenue gratuitement à la Cellule Publications du Service public fédéral Emploi, rue Blérot 1 à 1070 Bruxelles ou téléchargée via le module Publications du site www.meta.fgov.be

CLÉS POUR ... TRAVAILLER DANS LE SYSTÈME DES TITRES-SERVICES

Le système des titres-services a été mis en place pour permettre la création d'emplois dans le secteur de l'aide ménagère. La brochure explique quelles sont les personnes qui peuvent travailler dans ce système et les activités qu'elles peuvent effectuer. Elle rappelle les caractéristiques de leur contrat de travail et l'ensemble des conditions de travail ainsi que des protections qui leur sont accordées. La marche à suivre en cas de problèmes est également proposée.

La brochure peut être obtenue gratuitement auprès de la Cellule Publications du Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale, rue Ernest Blerot 1 à 1070 Bruxelles ou téléchargée via le module Publications du site www.meta.fgov.be

APRÈS LE PÉTROLE

Le succès du film d'Al Gore « une vérité qui dérange » montre que la prise de conscience de l'urgence climatique a commencé en Belgique aussi. De même, le choc pétrolier de 2006 a rendu palpable la perspective de la fin du pétrole.

Dans son deuxième numéro, Etopia, la revue d'écologie politique fait le point sur l'enjeu de l'épuisement des sources d'énergie non renouvelables, enjeu crucial en Belgique. Le dossier approfondit tant ses aspects techniques, économiques, sociaux que politiques.

Un deuxième dossier, dans la même édition, aborde l'avenir du projet européen en le soumettant aux critères du développement durable.

www.etopia.be – info@etopia.be

Etopia, centre d'animation et de recherche en écologie politique, a été créé en 2004. Son objectif : travailler sur les enjeux d'avenir, ceux qui seront les plus déterminants pour notre monde en général et notre société belge en particulier, et cela de manière participative en interaction avec le plus grand nombre possible.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les organisations sont civilement responsables pour leurs volontaires. Chaque semaine, plus de 100.000 jeunes proposent bénévolement des activités de qualité à d'autres jeunes et enfants. Grâce à la Loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires, ils ont enfin un statut légal. Le 1^{er} janvier, le chapitre "Responsabilité du volontaire et de l'organisation" est entré en vigueur.

Publiée à cette occasion, la brochure «Jamie, Clara, Thaïs et leurs Responsabilités d'animateurs» permet de comprendre ce qui est en jeu dans les situations habituelles d'animation volontaire, qu'il s'agisse de séjours, d'ateliers, ou autres. Elle reprend tous les aspects de responsabilité auxquels sont soumis les volontaires et replace les termes juridiques dans les réalités concrètes. Réalisée par le CJC, coordination de 15 organisations de Jeunesse, cette brochure est disponible gratuitement hors frais de port auprès du CJC ou téléchargeable sur www.cjc.be rubrique "Selon nous" - "Outils et publications".

RENS. : CJC 02/230.32.83

► Réflexion sur le contrat entre autorités publiques et demandeurs d'aide sociale.

Il y a quelques jours, à l'Université de Namur, chercheurs et professionnels du social étaient invités à s'interroger sur la pertinence du contrat comme instrument de travail social.

Qu'il s'agisse du contrat d'intégration sociale pratiqué dans les CPAS à l'égard des demandeurs d'aide sociale et du revenu minimum d'existence ou du contrat d'activation de recherche d'emploi signé entre l'Onem et les demandeurs d'emploi, les personnes sont contraintes de s'y engager, faute de quoi elles risquent de perdre leurs droits sociaux les plus élémentaires.

“Ceci n'est pas un contrat”

Paraphrasant le peintre Magritte, Hugues-Olivier Hubert, chercheur à la Fédération des centres de service social, a décrit l'ambivalence présente dans l'étymologie du mot “à l'image même du contrat qui signifie à la fois resserrer et desserrer l'étreinte...” “Sommes-nous,

a-t-il dit, face à des dispositifs musclés chargés de réinstaurer l'autorité de l'institution ou bien face à un instrument au service des bénéficiaires ? Y a-t-il un libre choix dans le chef du bénéficiaire ? La marge de manœuvre dans la négociation du contrat est réduite à sa plus simple expression.”

M. Hubert a parlé d'un retour à la responsabilité individuelle et de l'effritement des responsabilités collectives qui transparaissent dans la pratique généralisée du contrat. “Les politiques d'activation servent à contraindre les personnes sans emploi pour faire pression sur le marché du travail au profit non pas d'une politique sociale mais de l'économie... Si l'on ne se saisit pas du contrat comme d'un outil d'accompagnement social, on en fera un rouage au service des systèmes.”

Aucun discernement

Plus pragmatique, Jean-Yves Ruykens, permanent interprofessionnel à la CSC, a fait un petit topo pratique du mécanisme du contrat d'activation des demandeurs d'emploi : “Qu'ils soient cohabitants, isolés ou chefs

de familles, ils sont tous logés à la même enseigne et se doivent de remplir à 100pc les termes du contrat” sous peine de devoir se représenter quatre mois après leur première comparution devant leur “facilitateur” à l'Onem. Ils doivent donc, soit fournir des preuves de recherche d'emploi, soit s'inscrire dans les agences intérimaires ou dans les sociétés de titres-services, ou suivre des formations.

“On ne tient aucunement compte des réalités socio-économiques différentes suivant les régions. La législation est appliquée de la même façon partout sans discernement et ce sont les personnes les plus précarisées qui sont les plus touchées. On dépense une débauche d'énergie dans ce plan, alors que ce qu'il faut à ces gens, c'est un emploi”.

Thomas Périlleux (UCL), a, lui, parlé de “l'employabilité” à laquelle tout individu doit s'appliquer dans le nouveau modèle de l'Etat social actif. Tout en réalisant “une entreprise de soi” dans une “existence nomade” pour “rebondir” d'un projet à l'autre et se rendre “mobile”. Tout un programme.

Chantal Godard

Anticipant ses vingt années d'existence, le centre Droits fondamentaux & lien social (DF&LS) des Facultés de Namur – créé en 1988 – organisait ce 23 janvier un colloque consacré à la figure du contrat comme « nouveau passeport d'accès aux droits sociaux ». À cette occasion, l'un des quatre ateliers organisés l'après-midi portait sur la pratique du contrat dans le secteur de l'aide à la jeunesse.

Animé par Vincent Macq, substitut du procureur du Roi de Namur et collaborateur extérieur au centre DF&LS, le débat s'est concentré sur les frontières ambiguës entre aide consentie (SAJ) et aide contrainte (SPJ) – en l'absence de représentants de ces deux institutions. Vincent Macq sur le rôle non moins ambigu du contrat dans un tel contexte, ainsi que sur la grande plasticité dans l'application du décret de 1991 relatif à l'aide à la jeunesse: « D'une personne à l'autre, d'un arrondissement à l'autre, le décret est mis en œuvre de façon terriblement variable. »

Et le substitut du procureur d'ajouter que, au sein de ces pratiques variables, « lorsqu'on insiste sur la dimension sanctionnelle du processus, avec transfert du dossier au procureur du Roi puis au tribunal de la jeunesse, pour forcer le consentement de la personne, peut-on vraiment parler d'accord? Celui-ci n'est-il pas extorqué? ». Une « extorsion » qui n'est d'ailleurs pas sans effet dans la suite du processus puisqu'il arrive que des SAJ refusent de prendre en charge les jeunes qui lui sont envoyés dans le cadre de l'aide contrainte, en partant du principe que ces derniers ne sont pas demandeurs!

La protection de la jeunesse comme « Qui est-ce? »

Outre ce brouillage entre le consentement et la contrainte, c'est la notion même de consentement éclairé qui est en cause: nombre d'intervenants ont en effet rappelé que les principaux intéressés, les jeunes, n'ont qu'une idée approximative du paysage institutionnel qui les prend en charge, de l'identité et des rôles de chacun des acteurs. La notion de contrat perd une partie de son sens dès lors que le signataire ne sait que vaguement avec qui il le signe, ni ce à quoi il s'engage. « Qui est juge, qui est conseiller (SAJ), qui est directeur (SPJ)? Pour le commun des mortels, ce sont souvent les trois qui sont des juges! », résume Vincent Macq.

Selon Jacques Fierens, avocat et professeur aux Facultés de Namur, c'est donc la « vache sacrée de la déjudiciarisation » de la protection de la jeunesse qui doit être remise en question pour plus de clarté – et il rappelle au passage que les états les plus condamnés par la Cour européenne des droits de l'homme² ne sont pas nécessairement ceux qui ont un traitement judiciaire de la question. Mais, pour certains participants, le risque inhérent à une éventuelle rejudiciarisation serait de couper le jeune de son rôle d'acteur. Au moins la figure du contrat permet-elle d'endosser ce rôle, fût-ce de manière symbolique. Pour passer à une véritable effectivité de ce rôle, il faudrait remédier à une triple ignorance de la part des jeunes: ils ne savent pas qui est qui, ils ne savent pas qu'ils ont le droit de refuser l'accord et ils ne savent pas qu'ils ont des recours.

Importance du processus versus fétichisme du contrat

Ce constat rejoint celui posé par le sociologue Hugues-Olivier Hubert (FUNDP) dans l'ouvrage qui servait de support au colloque³: « C'est avant tout le processus de négociation, de concertation, que suppose le contrat qui constitue un outil de travail social respectueux de l'autonomie des bénéficiaires; sans doute plus que le contrat en tant que tel. » Or, constate-t-il: « il y a davantage de contrat que de processus » (à propos de l'aide dispensée par les CPAS). Avec l'effet probable de transformer le contrat en une simple « modalité technique » ou un « rouage du système », plus qu'en instrument de mobilisation de ressources personnelles ou d'émancipation.

1. DF&LS, Faculté de droit des FUNDP, Rempart de la Vierge, 5 à 5000 Namur – tél.: 081 72 47 88 – courriel: christiane.delvige@fundp.be – site: <http://www.dfls.be>

2. Voir le site de la Cour: <http://www.echr.coe.int/>

3. Hugues-Olivier Hubert (ss. la dir.), Un nouveau passeport pour les droits sociaux: le contrat, Éditions La Charte, 2006.

POLITIQUE DE JEUNESSE ET DE VIE ASSOCIATIVE

● Assemblée générale du CJEF	19
● Plate-forme Jeunesse	20
● La CCOJ	21
● FESQJ – CESSOC	23
● Echéancier pour l'introduction des demandes de subventions extraordinaires	24
● BIJ et CJEF accueillent une délégation de jeunes québécois	25
● Maisons de Jeunes et Services d'Aide en Milieu Ouvert : portraits contrastés et points de convergence	26
● Les débats parlementaires du mois de janvier	26
● Revue de presse	36

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CJEF

Le CJEF assure également le lien entre les organisations de jeunesse reconnues en Communauté française (82 OJ).

Une AG du CJEF était programmée ce 31 janvier dernier. Un des points importants de l'ordre du jour était l'élection de nouveaux membres au sein du Bureau du CJEF. Des candidatures étaient bien parvenues, des démissions devaient également être actées. Un grain de sable a grippé la procédure et le Bureau a préféré reporter cette Assemblée Générale électorale. Que s'est-il passé ?

Une organisation de jeunesse nouvellement créée, Ecolo-J (jeunesse politique d'Ecolo) a été reconnue comme OJ cet été. Elle a donc le droit de siéger au CJEF et a transmis les noms de ses représentants au Service Jeunesse, le service de l'Administration de la Communauté Française chargé de rédiger l'arrêté de nomination signé par la Ministre. L'ensemble du processus administratif ne s'est

Le Conseil de la Jeunesse d'Expression française a pour mission de promouvoir toutes les activités susceptibles d'assurer la participation des jeunes aux décisions et mesures qui les concernent. Conseil consultatif en matière de politique de jeunesse, il donne, soit d'initiative, soit à la demande d'un ou de plusieurs ministres, des avis sur tous les problèmes concernant la jeunesse.

Pierre Reman rappelle la distinction entre consultation, négociation et concertation :

- la consultation est un processus qui peut prendre en compte un large éventail d'acteurs. Les pouvoirs publics informent et organisent une délibération avec la société civile avant la prise d'une décision ou d'une orientation politique ;
- la négociation est un travail en vue de trouver un accord et un compromis entre des acteurs qui ont un quasi monopole de la représentation (par exemple les accords médico-mutuellistes ou les conventions collectives) ;
- la concertation, quant à elle, débouche sur une décision conjointe entre les pouvoirs publics et des interlocuteurs de la société civile.

(REMAN P., « La société civile organisée », La Revue Nouvelle, Bruxelles, janvier 2001.)

Pour rappel, nous sommes représentés par Claire Delobel, responsable nationale des Jeunes CSC, par Mathieu Diku, responsable national de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC) et par Brice Many, Secrétaire Général du Conseil de la Jeunesse Catholique (CJC).

En juillet 2006, les secteurs des Centres et Maisons de Jeunes (CJ - MJ), celui des Organisations de Jeunesse (OJ) et celui de l'Aide à la Jeunesse (AAJ) décidaient de se regrouper dans une plate-forme globale de la Jeunesse. Le but de cette alliance était de marquer notre désaccord avec les logiques sécuritaires et de promouvoir les initiatives associatives jeunes comme alternative.

Tous les groupes (des fédérations aux groupes locaux) qui souhaitent présenter leurs activités ou événements durant cette période sont appelés à prendre contact avec Emilie à emany@cjc.be

Voir aussi l'annonce et l'article sur le site du CJC www.cjc.be

pas déroulé normalement et les représentants d'Ecolo-J n'avaient pas été nommés. Leur candidat ne pouvait dès lors se présenter à l'élection au Bureau.

Le Bureau a choisi de reporter l'Assemblée Générale avec le souhait que les différents candidats puissent se présenter à l'élection au Bureau. Ceci doit permettre d'avoir un Bureau légitime pour terminer sa mandature.

GROUPE DE PILOTAGE DE LA RÉFORME DU CJEF

- Deux réunions ont eu lieu au Cabinet de la Ministre de la Jeunesse pour continuer le travail sur la réforme (éventuelle) du CJEF. Ces réunions ont porté essentiellement sur la décentralisation du CJEF, c'est-à-dire, sur la façon d'organiser à différents endroits en Communauté Française, la consultation des jeunes.

Ce débat s'est déroulé en deux temps. Tout d'abord, le rôle et la dimension communautaire du CJEF ont été réaffirmés. Il s'agit pour le CJEF de représenter la jeunesse en Communauté Française en s'appuyant sur les Organisations de Jeunesse. Il est essentiel de maintenir au CJEF, la capacité de réagir et de donner son avis (fonction consultative) sur toutes les questions politiques qui concernent les jeunes.

Ensuite, les différents membres du groupe de pilotage ont évoqué la manière dont une organisation décentralisée pouvait s'organiser.

Le scénario évoqué reste très flou et il est encore trop tôt pour évaluer s'il peut être pertinent ou non. Il repose sur des consultations organisées avec les Organisations de Jeunesse en articulation avec le CJEF.

- Sur la forme, le CJC participe activement à ce travail tout en restant critique sur ce qui peut en résulter.

En effet, la méthode de travail nous paraît assez brouillonne et n'a pas encore apporté de résultats concrets à ce jour. Les documents écrits (rapports ou notes) sont jusqu'à présent transmis fort tard et sont assez brouillons. Le rôle d'expert et le rôle d'animateur de réunion sont mélangés.

B.M.

●●● PLATE-FORME JEUNESSE

Depuis juillet, un document fondateur reprenant la position commune des secteurs et une note politique ont été rédigées et remises aux ministres concernées. Du 24 au 31 mars prochain, une grande campagne de sensibilisation sera organisée.

Cette semaine d'actions sera inaugurée le vendredi 23 mars par une rencontre avec la presse soutenue par des personnalités belges. Elle se clôturera le samedi 31 mars par une manifestation symbolique et la présentation d'une charte proposée à la signature de toutes et de tous (politiques, universitaires, jeunes, travailleurs sociaux, animateurs, citoyens...) pour une bonne gouvernance en matière de jeunesse. Durant les autres jours, les associations seront mises en valeur par une médiatisation des programmes d'activités et la proposition de journées « Portes ouvertes ».

- La semaine sera annoncée et soutenue par des affiches, des encarts dans la presse, des articles et des émissions.

LA COMMISSION CONSULTATIVE DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE

La CCOJ est dorénavant l'organe consultatif chargé de travailler sur les enjeux liés à la reconnaissance et au fonctionnement des organisations de jeunesse. Elle est également l'interlocuteur de la Ministre pour négocier et réformer le décret du 20 juin 1980.

DÉBUT D'ANNÉE CALME

Mi-janvier, la CCOJ tenait sa première réunion de l'année. Nous en retenons l'approbation d'une note d'intention de la commission pour la négociation du futur décret OJ. Dans cette note, adressée à la Ministre de la Jeunesse, figurent quelques principes que les OJ entendent mettre en œuvre et respecter au cours de la négociation.

Le premier de ces principes est le respect du rythme de travail des OJ et de leurs représentants. Forts de l'expérience vécue dans l'évaluation des secteurs, les membres de la CCOJ veulent un calendrier de travail qui respecte leurs contraintes de temps. Ils insistent pour que les documents qui circuleront soient diffusés dans des délais raisonnables par rapport aux réunions. Ces éléments doivent concourir à une bonne « hygiène de la négociation ».

Le second de ces principes traite du rapport entre les personnes qui vont négocier, leurs OJ et la CCOJ. Pour une négociation efficace, il est important que les personnes qui négocient soient mandatées par leur organisation et assument leurs responsabilités par rapport à leur OJ, et leur confédération. Le groupe de négociateurs doit également se réunir pour organiser un niveau d'échange d'information et de négociation interne au secteur. Cela doit permettre une union plus forte vis-à-vis de la Ministre de la Jeunesse. Cela fonctionnera d'autant mieux que la CCOJ est informée efficacement de ce qui se déroule dans la négociation.

Enfin, un troisième principe porte sur la composition du groupe qui négociera. Après quelques atermoiements, le groupe sera composé de deux représentants pour chaque confédération, il associera également deux représentants du Réseau des Non-Confédérés, deux OJ non-confédérées et le Président de la CCOJ. Cette formule n'est pas la plus heureuse pour le CJC qui estimait que la logique de confédération était trop présente et pouvait conduire à des positions de blocage mais un accord sur l'ensemble de la note a pu être trouvé. Pour le CJC, les négociateurs seront Jacky Quintart, Secrétaire Fédéral des Patros et Brice Many, Secrétaire Général du CJC.

Deux demandes de reconnaissance comme OJ

La procédure de reconnaissance prévoit que trois avis soient transmis à la Ministre. L'un est l'avis du Service Jeunesse de l'Administration, l'autre est l'avis des services de l'Inspection de la Culture, le troisième est l'avis de la CCOJ.

Pour remettre son avis, la CCOJ a désigné une personne pour rencontrer chaque association. Yamina Ghoul, Secrétaire Générale de la COJ a été choisie pour rencontrer Défi Belgique-Afrique asbl. Brice, a été choisi pour rencontrer Solidar'Cité.

La CCOJ a été mise en place, suite au vote, en mai 2004, d'une modification du décret du 20 juin 1980 portant sur la reconnaissance et l'attribution de subsides aux OJ. Elle a siégé pour la première fois le 10 novembre 2005.

A l'occasion de cette réunion la CCOJ a appris que deux associations ont sollicité une demande de reconnaissance comme OJ. il s'agit de Défi Belgique-Afrique asbl, active dans la coopération au développement ainsi que de Solidar'Cité.

*L'échéance évoquée est le mois de juin 2007
mais les représentants des OJ ont indiqué que
ce délai était irréaliste.*

ET FÉVRIER TRÉPIDANT

Première rencontre avec le Cabinet

- Marylène Toussaint, attachée de Cabinet de la Ministre de la Jeunesse, rencontrait les représentants des OJ pour une première réunion d'information avant la négociation du décret. Elle a proposé de mener la négociation en trois temps. Tout d'abord, nous viderons les questions liées aux finalités, aux activités, aux critères, aux dispositifs particuliers et à l'évaluation. Ensuite, nous aborderons les aspects financiers de la négociation. Enfin, nous nous pencherons sur la traduction juridique de ce qui est négocié dans un texte décretal.

Une CCOJ qui encommissionne

Le travail de la CCOJ a pris un coup d'accélérateur en février. D'abord, les débats ont porté sur la réunion de présentation du processus de négociation du décret. Une information détaillée suivie d'un débat interne ont permis à la CCOJ de s'approprier le processus. Ensuite, la CCOJ a débattu de ses procédures internes dans le cadre des reconnaissances triennales des Organisations de Jeunesse. Plus particulièrement, le rôle du rapporteur de la CCOJ a été clarifié et ses démarches précisées.

Enfin, trois sujets ont été confiés à des groupes de travail car le temps manquait pour les traiter en réunion. :

Il s'agit de la rédaction d'une proposition d'avis à la CCOJ portant sur charte de la Bonne Gouvernance. En apparence et sur le nom, on ne peut qu'être d'accord avec un tel projet. Cependant, au vu des mesures de contrôle de gestion dont font déjà l'objet les OJ, le risque de lourdeurs administratives superflues est grand.

Un deuxième groupe de travail va se pencher sur les subventions aux OJ et les notes de calcul de ces subventions produites par le Service Jeunesse. Le traitement ne paraît pas être le même d'une organisation à l'autre, voire, pour la même organisation d'une année à l'autre. Il est inacceptable que les systèmes de subvention soient aussi peu fiables. Cela crée une insécurité insupportable pour les OJ. La CCOJ a décidé de s'emparer de la question. Il s'agit d'un vrai monstre du Loch Ness et cela demandera de la volonté et de la persévérance pour obtenir un système transparent, équitable et fiable.

Enfin, la CCOJ a décidé d'organiser le suivi de la circulaire relative aux politiques programmatiques qui devrait entrer en application. Le projet de la Ministre de la Jeunesse a fait l'objet d'un avis de la CCOJ. Cet avis n'a pas été suivi en tous points. La CCOJ va donc organiser pratiquement le suivi des questions non prises en compte par la Ministre aujourd'hui.

B.M.

FESOI-CESSOC

RECRUTEMENTS : UNE ÉQUIPE FESOI AU COMPLET

La fin de l'année 2006 avait été assez agitée pour l'équipe de travailleurs de notre Fédération d'employeurs, qui a connu deux départs (sur trois). Aujourd'hui, après une procédure de recrutement efficace, la FESOI compte une nouvelle secrétaire, Farida Larzak et un nouveau conseiller juridique, Emmanuel Bar. Ce sont eux qui seront le plus souvent en contact avec les responsables des questions d'emploi au sein de nos Organisations de Jeunesse.

RÉFORME DU DÉCRET EMPLOI : PREMIÈRE POUR LES FOURCHETTES-CADRES

Lors d'une réunion entre le groupe des négociateurs de la CESSOC et les représentants du Cabinet de la Ministre de la Culture et de la Jeunesse, de premiers chiffres concrets ont été avancés. Ces chiffres permettent de mesurer la proposition du Cabinet en matière de financement de l'emploi dans les organisations du secteur socioculturel. Nous sommes particulièrement attentifs aux chiffres qui concernent les subsides à l'emploi dans les Organisations de Jeunesse.

Après un premier travail d'analyse et de simulation, il apparaît que cette proposition est inacceptable. En effet, elle conduit à définancer les Organisations de Jeunesse. Alors que l'accord politique conclu en 2006 prévoit de revaloriser les barèmes des travailleurs ce qui va augmenter les coûts, les premières propositions du Cabinet aboutissent à moins financer les travailleurs. Cette proposition est tout simplement impossible à mettre en œuvre.

Structure fédérative regroupant les Organisations de Jeunesse, les Fédérations de Centres de jeunes et des asbl actives dans le champ de l'accueil de l'enfance. La FESOI organise la représentation de ces associations dans leur dimension d'employeur au sein de la CESSOC - Confédération des Employeurs des Secteurs sportif et socioculturel vis-à-vis du monde politique et des syndicats.

LOI RELATIVE AUX DROITS DES VOLONTAIRES

Fin janvier la CESSOC organisait une journée d'information consacrée à cette loi vue sous l'angle des employeurs. Pour le CJC, Emilie, Chargée de communication et experte sur la question y a assisté avec Brice, notre Secrétaire Général.

Sur ce sujet, le CJC vient d'éditer un outil pédagogique à destination des Organisations de Jeunesse membres. Cet outil « Jamie, Thaïs, et les autres » est disponible gratuitement et sur simple demande au CJC (seuls les frais de port sont facturés). Il est aussi disponible sur le site du CJC où il peut être téléchargé.

Soucieux de se définir de manière positive, les représentants des secteurs du Non-Marchand privilégient de plus en plus la dénomination de secteurs à finalité sociale plutôt que de secteur Non-Marchand.

*à l'attention de
Madame Anne-Marie MASSET,
Ministère de la Communauté française,
Service Jeunesse, Bd Léopold II, 44
- 1080 Bruxelles.
Tél. 02/413.24.78*

*qui les transmet à Jacky Quintart, FNP.
En effet, Jacky siège dans le groupe de
travail de la CCOJ assurant le suivi de ces
dossiers.*

UNE FORMATION POUR DIRIGEANTS DU NON-MARCHAND

Depuis quelques mois, un groupe d'experts se réunit dans les bureaux de l'Union Francophone des Entreprises du Non-Marchand (UFENM) pour plancher sur la formation des dirigeants du Non-Marchand. Ces personnes sont issues des différents secteurs qui composent le Non-Marchand. Leur travail consiste à définir les compétences à acquérir en fin de formation. Il s'agit des compétences attendues chez les responsables des entreprises à finalité sociale.

Une fois ce travail terminé, il est prévu de faire appel à des organismes de formation afin de mettre en œuvre cette formation sur le terrain, à destination des responsables. Notons que, pour le secteur socio-culturel, Brice, Secrétaire Général du CJC participe de ce groupe d'experts.

B.M.

ECHÉANCIER POUR LES SUBVENTIONS EXTRAORDINAIRES AUX OJ ET AUTRES SUBSIDES PONCTUELS

En attendant la mise en application de la nouvelle circulaire intitulée « Pour une politique de soutiens aux projets jeunes en Communauté française » les règles actuelles restent d'application.

Voici les dates limites auxquels les dossiers doivent parvenir au Service Jeunesse :

Subventions extraordinaires : 31 mai (train 2) ; 5 octobre (train 3)

Créativité : une seule date : 19 mars

Quartier Libre : 25 mai (train 2) ; 17 septembre (train 3).

Les dossiers concernant des demandes de subventions d'équipement peuvent être adressés à tout moment de l'année à Monsieur André Carlier (Tél. 02/412.24.67).

Afin d'en permettre un meilleur suivi, une copie doit être adressée à votre inspecteur et une autre copie au CJC.

LE BIJ ET LE CJEF ACCUEILLENENT UNE DÉLÉGATION DE JEUNES QUÉBÉCOIS

Du 19 au 25 février 2007, le Bureau International de la Jeunesse (BIJ) accueillait une délégation de jeunes québécois dans le cadre d'une visite thématique sur « Les jeunes et la politique communale ».

Après une présentation des institutions belges dans la matinée du 19 février, la délégation a rencontré trois représentants du CJEF, Luc Janssenswillen (CJEF), Catherine Lemaître (RNC) et Mathieu Brogniet (CJC). Ceux-ci ont présenté les rôles, missions et actions du Conseil ainsi que son mémorandum édité dans le cadre des élections communales 2006.

Un échange sur base de questions-réponses a suivi cette présentation et a permis aux participants de mieux appréhender les différentes réalités des uns et des autres. Il est notamment intéressant de constater que s'il existe bien l'équivalent québécois du CJEF, nommé « Conseil Permanent de la Jeunesse », celui-ci est davantage contrôlé politiquement.

Par ailleurs, au Québec comme en Belgique, la mise en place et la constitution des Conseils consultatifs de jeunes au niveau local sont laissées à l'initiative des pouvoirs locaux. Enfin, contrairement à notre pays, la loi québécoise impose la mise en place d'un Conseil de la jeunesse dans chaque région.

La suite du programme a permis à la délégation québécoise de voir du pays puisqu'elle s'est rendue successivement au « Parlement Jeunesse » de Bruxelles, à Namur, Mons et Liège, notamment dans le cadre de rencontres avec des mandataires locaux.

M.B.

Le Bureau International de Jeunesse (BIJ) a été mis en place par le Commissariat Général aux Relations Internationales (CGRI) et la Direction Générale de la Culture pour gérer les programmes d'échange de jeunes de la Communauté française de Belgique.

Ensemble avec son homologue flamand, le Jint, et son homologue germanophone, le Jugendbüro, le BIJ forme l'Agence nationale belge pour le programme Jeunesse de l'Union européenne.

Coordonnées du BIJ : BIJ, rue du Commerce 20-22 - 1000 Bruxelles

*Tél. : 02/219.09.06 - Fax : 02/218.81.08
- Courriel : Bij@cfwb.be*

L'étude peut être demandée auprès de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, Bd Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles Tél. 02/413.37.65 Courriel : observatoire.enfance-jeunesse@cfwb.be site : <http://oejaj.cfwb.be>

Voici en bref les sujets intéressant le secteur Jeunesse et qui ont été évoqués en séance plénière au Parlement de la Communauté française

Discuté en commission de l'éducation le 11 décembre 2006 (voir Correspondance 99 p.21)

Pour rappel, ce projet prévoit 3 mesures pour réaliser son objectif et rentre en application au 1er janvier 2007.

1. Création et diffusion d'un document intitulé « Etre et devenir citoyen » visant à l'acquisition de références pour la compréhension de la société civile et politique. Ce document est destiné aux élèves des 5e et 6e années et est rédigé par des experts universitaires et des professeurs.
2. Mise en place d'activités interdisciplinaires pour une citoyenneté responsable et active. « Une activité requérant la mise en œuvre de compétences relevant d'au moins deux disciplines différentes et visant à promouvoir la compréhension de l'évolution et du fonctionnement des institutions démocratiques, le travail de mémoire, la responsabilité vis-à-vis des autres, de l'environnement et du patrimoine au niveau local ou à un niveau plus global » devra être organisée au minimum une fois par cycle (degré).
3. Mise en place de structures participatives pour les élèves. Des conseils d'élèves, constitués de délégués de classe accompagnés de membres de l'équipe éducative, doivent être organisés par cycle (degré). « Ces conseils ont pour mission de relayer les questions, demandes, avis et propositions des élèves au sujet de la vie de l'école auprès du Conseil de participation, du chef d'établissement et du Pouvoir Organisateur. »

MAISONS DE JEUNES ET SERVICE D'AIDE EN MILIEU OUVERT : PORTRAITS CONTRASTÉS ET POINTS DE CONVERGENCE

A partir d'échanges avec des responsables de centres et maisons de jeunes ainsi que de services d'aide en milieu ouvert, l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse a souhaité mener une étude sur les relations entre MJ et AMO, sur les articulations entre ces différents modes d'action en faveur des jeunes : leurs fondements, leur cohérence et leurs recouvrements éventuels.

Après appel d'offres, l'étude a été confiée au Centre Liégeois d'Etude de l'Opinion de l'Université de Liège. Elle a porté sur l'ensemble des Maisons de jeunes et ses services d'Aide en Milieu Ouvert subventionnés par la Communauté française.

Les résultats de l'étude menée en 2003 viennent d'être publiés : les éléments constitutifs de chacun des deux secteurs, leurs moyens, la spécificité de leurs actions, leurs souhaits et leurs perspectives mais aussi les partenariats réels et les collaborations sont mis en évidence. Se dégagent des points de convergence et de différence qui sont précisés, illustrés, concrétisés.

LES DÉBATS PARLEMENTAIRES DU MOIS DE JANVIER

PROJET DE DÉCRET RELATIF AU RENFORCEMENT DE L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ RESPONSABLE ET ACTIVE AU SEIN DES ÉCOLES (09/01/2007)

Mme Schepmans (MR), M Collignon (PS) et M Elsen (CDH) disent que leurs groupes soutiendront ce projet de décret. Le groupe MR aurait toutefois aimé que le conseil consultatif des cours philosophiques remette un avis sur ce projet de décret.

Seul ECOLO ne votera pas le projet. M Reinkin (ECOLO) regrette que, si des universitaires et des pédagogues aient été associés à la rédaction du document « Etre et devenir citoyen », le secteur associatif, par le biais du CJEF, des mouvements de jeunesse et de l'éducation permanente, ne l'ait pas été.

Il aurait également aimé que soit imaginé dans ce décret un parcours d'éducation à la citoyenneté du maternel au secondaire. Il se demande comment les cours qui délivrent déjà des matières relatives à la citoyenneté (sciences sociales, philosophie...) vont être adaptés. Il regrette que le projet ne présente pas une définition plurielle de ce qu'est la citoyenneté. L'évaluation liée à cette nouvelle matière ne devrait pas être que formative mais également certificative.

Pour lui, le second point du décret, qui prévoit une activité tous les deux ans, est trop peu ambitieux. Enfin, le troisième point du projet, qui cherche à instaurer des conseils de participation des élèves, ne précise rien sur le moment, la durée, la présence ou non du titulaire, la formation, le budget pour le délégué, etc.

Il se demande aussi ce qu'il en est au sujet de la formation initiale et continuée des enseignants et éducateurs.

En bref, le groupe ECOLO souhaiterait un vrai décret accompagné d'un budget et d'une obligation de résultats, avec une évaluation certificative et une description des contenus structurée clairement depuis le niveau primaire.

Bien que plusieurs expériences se vivent déjà sur le terrain, M Elsen (CDH) estime que ce décret prend son sens dans la mesure où il donne une reconnaissance officielle par le biais d'un cadre légal à ces expériences. Ce cadre légal permet de stimuler et généraliser celles-ci en laissant un maximum de liberté aux enseignants. Pour lui, la réussite de ce décret est conditionnée à 4 points :

- les enseignants doivent avoir la volonté de mettre en pratique ce décret. Le cadre légal les y amène.
- le projet s'accompagne de dispositifs et d'outils de référence pour aider les enseignants
- il faut associer les jeunes et les membres de l'équipe éducative
- il faut intégrer la citoyenneté dans la formation initiale ou continuée des enseignants

Pour M Cheron (ECOLO), la seule partie sérieuse du projet porte sur les conseils de participation des élèves. Il dit également que ce texte aurait pu être traité dans une circulaire plutôt que dans un décret.

Mme Corbisier-Hagon (CDH) répond à M Cheron en disant que l'éducation à la citoyenneté est suffisamment importante que pour être mise dans un décret qui l'impose à long terme plutôt que dans une circulaire qui n'impose une mesure que le temps d'un mandat ministériel.

Le Parlement passe ensuite au vote. Le projet de décret est adopté à 60 voix pour et 7 abstentions.

Le 21 décembre 2006, les parlementaires ont débattu en commission de l'audiovisuel sur le docu-fiction diffusé par la RTBF le 13 décembre sur la séparation de la Belgique.

●●● PROJET DE MOTION SUR LES DÉBATS DU 21 DÉCEMBRE 2006 CONCERNANT L'ÉMISSION DE LA RTBF « TOUT ÇA NE NOUS RENDRA PAS LA BELGIQUE » ET SUR LA SOIRÉE DU MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2006 (09/01/2007)

Suite aux débats, les groupes politiques proposent un projet de motion visant principalement la mise en place de deux mesures :

- la création d'un comité indépendant de déontologie et d'éthique de l'information
- la mise en place par le gouvernement de mesures favorisant l'éducation aux médias

Le groupe Ecolo estime que ce projet n'est pas suffisant et demande d'une part la garantie de l'indépendance du conseil de déontologie et d'autre part qu'un projet de décret relatif à l'éducation aux médias soit déposé rapidement. Ces deux requêtes sont rejetées par les autres groupes politiques et le projet de motion est adopté tel quel à la majorité.

AVIS DU CONSEIL SUPÉRIEUR CONSULTATIF DES COURS PHILOSOPHIQUES SUR LE DÉCRET RELATIF À L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ À L'ÉCOLE (23/01/2007)

Lors de la discussion de la commission « Education » sur le projet de décret relatif à l'éducation à la citoyenneté, Mme Schepmans (MR) regrettait que les parlementaires ne disposent pas de l'avis du Conseil supérieur consultatif des cours philosophiques pour prendre position par rapport à ce projet.

Cet avis a été transmis récemment à la ministre Arena. Il apporte les recommandations et propositions suivantes :

- accroître le rôle des conseils de participation dans la réflexion, la coordination et l'évaluation des projets d'éducation à la citoyenneté.
- autoriser les collaborations entre cours philosophiques différents ou, à tout le moins, supprimer les interdictions qui existent parfois sur le terrain.
- mettre en place, dans chaque établissement, une cellule de concertation des enseignants des cours philosophiques.
- mettre en place des formations réseaux pour les cours philosophiques dans la perspective de formations proposées à l'ensemble des professeurs de cours philosophiques.
- la part réservée à l'éducation citoyenne dans un cours philosophique ne peut être quantifiée.

Cette analyse et ces propositions concrètes du Conseil consultatif semblent être pour Mme Schepmans le complément pratique indispensable au décret récemment voté. Elle demande à la ministre Arena dans quelle mesure elle compte suivre ou mettre en œuvre les recommandations du Conseil.

Mme Arena dit ne pas pouvoir prendre position sur ces propositions à l'heure actuelle car elle ne les a reçues que le 10 janvier.

RETARD DANS LA RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION PERMANENTE

M Reinkin (ECOLO) interpelle la ministre Laanan sur le fait que le Conseil supérieur de l'éducation permanente (CSEP) n'a toujours pas reçu les avis de l'administration et de l'inspection pour plusieurs dossiers de demande de reconnaissance d'associations d'éducation permanente alors que ce conseil doit se prononcer pour le 14 mars et que la fréquence de ses réunions et le statut bénévole de ses membres ne permettront probablement pas de remettre son avis dans des délais aussi courts.

Mme Laanan précise que nous sommes actuellement dans la dernière année de la période transitoire d'application du décret de 2003 durant laquelle les 250 associations reconnues par le décret de 1976 peuvent déposer un dossier pour renouveler leur reconnaissance. Les années suivantes, le nombre de dossiers devrait encore augmenter.

En conséquence, la ministre pense qu'il faudrait modifier le décret voire l'arrêté concernant l'examen des demandes de reconnaissance de ces associations pour ne plus enfermer celles-ci dans des démarches administratives aussi lourdes et accumuler de tels retards. Elle proposera au Gouvernement de revoir les délais d'examen des dossiers de reconnaissance pour 2008 et se concertera avec les membres du CESP.

Par ailleurs, Mme Laanan a commencé à évaluer le dispositif menant à la remise d'un avis commun du service de l'éducation permanente et de l'inspection. « L'objectif est de rationaliser le rôle de chacun dans une perspective de complémentarité. »

Abordé le 24/01/07 en Commission de la Culture, de la Jeunesse, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse et du Cinéma

LES RISQUES LIÉS AU PHÉNOMÈNE DES BLOGS SUR INTERNET

M Calet (PS) interpelle la ministre Fonck sur le phénomène des blogs et les dangers qu'il peut véhiculer auprès des jeunes. M Calet identifie deux risques :

- le droit à l'image : grande liberté de copier les images présentes sur les blogs et de les réutiliser
- l'aspect sécuritaire : les jeunes mettent à dispositions sur leurs blogs leurs informations personnelles (vie quotidienne, école, lieux de réunions, amis...)

M Calet souhaite que la problématique des blogs soit traitée en priorité dans les campagnes du Gouvernement et que les parents soient associés à la démarche.

abordé en Commission de la Santé, des Matières sociales et de l'Aide à la jeunesse le 23 janvier.

La circulaire PLP 41, déposée par le ministre de l'Intérieur, M. Dewael le 24 juillet, est née dans le contexte des « mesures qu'il fallait prendre pour plus de sécurité » après la mort violente de Joe Van Holsbeek. Le débat sur cette circulaire a été poursuivi en Commission Education, le 23 janvier. Voir également Correspondance 99, p.21.

Mme Fonck répond que la Communauté française propose divers outils dans ce sens :

- Mme Arena a demandé qu'un module de formation supplémentaire soit introduit dans le passeport TIC (technologies de l'information et de la communication) pour les élèves de 1ère et 2e années secondaires
- Un module « Adopter une attitude citoyenne face à l'outil informatique et aux informations qu'il véhicule » est disponible sur le site www.enseignement.be
- Le site www.enseignement.be propose également un espace d'information sur l'utilisation des blogs par les jeunes. Il reprend la législation en vigueur, des liens intéressants et des pistes pédagogiques
- En matière d'aide aux parents, deux livres sont diffusés dans les structures de la Communauté française : « Des dinosaures au pays du net » et « L'enfant face aux médias »

LA CIRCULAIRE PLP41 RENFORÇANT LES COLLABORATIONS ENTRE LA POLICE ET L'ÉCOLE

Pour Mme Bouarfa (PS), la circulaire PLP41 engagerait les écoles à signaler à la police locale les faits commis par les élèves et à l'informer à temps lorsque la sécurité et la protection seraient menacées. Les écoles autoriseraient la police à mener des actions préventives dans l'établissement. Elles s'engageraient également à ne faire aucune communication médiatique sur ces opérations sans concertation préalable avec les partenaires du protocole.

Pour Mme Bouarfa, l'école voit donc une partie de ses missions éducatives reléguées à un second plan et transférées à la police. Ceci constitue pour elle l'échec des mesures prises par le Gouvernement et le Parlement telles que la lutte contre l'échec scolaire, la discrimination positive, les PMS, les médiateurs scolaires, les conseils de participation....

Mme Arena rappelle que, selon la circulaire, les points d'appui d'une école se trouvent dans une zone de police et non pas dans l'école elle-même. Pour Mme Arena, il ne faut pas voir une démarche sécuritaire dans cette circulaire. Il est souhaitable que les directeurs d'école travaillent en collaboration avec des travailleurs sociaux, des acteurs associatifs et aussi avec la police. La circulaire PLP41 est un outil mis à la disposition des écoles qui prévoit la définition de partenariats sous la forme de conventions. Les écoles sont libres de définir les modes de collaboration en fonction de leur projet pédagogique et de la réalité de terrain.

Une circulaire a été envoyée le 4 janvier 2007 aux directeurs d'école pour les informer de l'existence de cette circulaire PLP41 et la replacer dans un contexte général.

En ce qui concerne les mesures futures, un projet de convention plus adapté aux missions et réalités des écoles sera proposé aux directions des écoles. La Communauté française imposera également aux directions d'école de faire valider par l'administration le projet de convention élaboré entre l'école et la police. Enfin, une circulaire commune à l'enseignement et à l'aide à la jeunesse est en cours d'élaboration. Elle a pour objectif de faire mieux connaître les spécificités et les partenariats entre police et école.

Publiée en juillet dernier et enjoignant aux polices locales d'intervenir davantage dans les écoles, afin de prévenir des faits potentiels de violence, la circulaire PLP41 continue de susciter le débat auprès de certaines associations, comme la Fedito (Fédération bruxelloise des institutions pour toxicomanes). Et ne fait toujours pas l'unanimité, pas même chez les policiers.

Une réaction du monde associatif « hors école »

La Fedito avait été l'une des premières à réagir au lendemain de la publication en juillet dernier de la circulaire PLP 41, dénonçant notamment les dérives sécuritaires dictées par l'émotion et la confusion créée autour des missions premières de l'école (cf *Alter Educ*, n°134/p.20). Une pétition à l'époque signée par des organisations de jeunesse, des acteurs de l'aide à la jeunesse ou encore des associations travaillant dans le secteur de la santé. Par la suite, la liste des signataires s'est encore étoffée et les syndicats enseignants sont aussi entrés dans la danse. Pétition contre la décision du ministre de l'Intérieur de renforcer les collaborations police-école et contre le silence de la ministre de l'Enseignement de la Communauté française.

Mais si le silence n'est aujourd'hui plus de mise, la ministre Arena ayant rappelé au cours d'une question orale posée au Parlement en novembre 2006 que la « priorité devait être donnée aux services d'accrochage scolaire, en essayant d'éviter le recours à la police », le ton n'en reste pas moins prudent. Marie Arena ne s'est toujours pas prononcée sur la pertinence d'une telle circulaire, soulignant simplement « un outil de plus à disposition des écoles » et ne devant donc pas plus que cela susciter d'inquiétude. En décembre, Toni Pelosato, directeur du cabinet de la ministre Arena, avait pourtant, au cours d'un entretien avec les représentants des signataires, dénoncé certains termes « inacceptables » des protocoles proposés par les zones de police aux écoles. Aujourd'hui, au cabinet de la ministre, on se borne à souligner la nécessité des collaborations entre

écoles et police... mais pas à n'importe quel prix. « La police est un partenaire avec lequel il faut pouvoir travailler en mettant en place quelques balises. Il n'est, par exemple, pas question pour un directeur d'école de se voir imposer un rôle de délation. »

Une circulaire mal vécue par certains policiers

Cette collaboration « poussée », certains policiers eux-mêmes ne la jugent pas des plus pertinentes, ni des plus utiles. Chef de corps de la zone de police Orneau-Mehaigne (Gembloux, Eghezée, La Bruyère), Claude Bottamedi déplore même la grande confusion du texte, « totalement obscur et manifestement écrit sous le coup d'une émotion ponctuelle ». Ce qui l'ennuie ? Que les zones de police n'aient pas été consultées par le ministre de l'Intérieur dans la préparation de la circulaire et « le fait que l'on demande à la police de faire toujours plus de choses dans ce domaine alors que les collaborations police-école se font déjà depuis des années, tout comme les actions préventives quand les écoles nous le demandent ». Et jusqu'ici, « tout s'est toujours bien passé ». Dans sa zone, les policiers sont ainsi contactés pour des actions autour de la sécurité routière ou des drogues. Comme ils sont appelés quand l'école juge que la gravité du cas dépasse ses missions.

Une circulaire pour rien, donc, selon le chef de corps, « qui nous demande en plus de créer des points de contact dans des zones, pas du tout demandeuses de police et on n'a pas du tout l'intention de "fliquer" les écoles ». Traduction : quand le ministre parle de prévention, le chef de corps y voit lui plutôt une présomption de comportement délinquant en chaque élève... Et cette anticipation le dérange.

Les syndicats peu diserts

Comme elle dérange certains syndicats et mouvements pédagogiques, à l'image de la CGé (Changements pour l'égalité) et du syndicat CGSP Enseignement, restés pourtant relativement en dehors du débat ouvert par la Fedito. Car si la CGé et la CGSP ont signé la pétition, elles n'ont pas forcément suivi

le développement sur le terrain de la circulaire, la GGSP Enseignement n'ayant pour sa part « encore reçu aucun retour de la part des écoles », explique Michel Vrancken, son président.

Une certitude néanmoins pour la CGé : « il faut bien veiller à conserver les missions éducatives premières de l'école et rester prudent ». Tout comme « il ne faudrait pas transformer les écoles en camp retranché et les élèves en difficultés en délinquants systématiques », dit la CGSP, qui rappelle par ailleurs « qu'il n'y a rien de nouveau dans ce texte, au regard des collaborations qui se font déjà et qu'il faut se préserver de dérives possibles ».

L'exemple de la Zone Bruxelles-midi

Dans la zone Bruxelles-Midi notamment, recouvrant les communes de Forest, Saint-Gilles et Anderlecht, un protocole de collaboration a été soumis aux chefs d'établissement. La plate-forme des signataires de la pétition reproche au protocole de trop s'immiscer dans la vie des établissements. Exemple, le protocole amènera les écoles à « informer à temps » la police locale lorsque la sécurité et la protection des élèves sont en question. Pour la plate-forme, « les écoles n'auront plus le choix, elles devront informer la police ». Selon la plate-forme, « l'école qui s'engagerait à remplir de telles obligations vis-à-vis de la police verrait ses initiatives pédagogiques ainsi que ses missions éducatives passer au second rang ».

La circulaire poursuit son chemin. Car les rencontres police-école se déroulent. Dans la zone de Bruxelles-Midi, comme dans d'autres zones du pays, plusieurs réunions se sont ainsi tenues en fin d'année entre

polices, écoles, équipes socio-éducatives et autorités politiques des trois communes. La prudence est là aussi de mise dans certaines communes, comme à Saint-Gilles où aucune orientation n'a encore été prise, explique la porte-parole de Martine Wille, bourgmestre faisant fonction et échevine de l'Instruction publique. « Pour l'instant, il s'agit encore de définir les missions de ces points de contact et d'y voir bien clair », poursuit-elle. « Mais rien ne coïncide dans ces protocoles proposés aux écoles », tient-elle à préciser.

Ce qui n'est pas l'avis de ce directeur d'école primaire (fondamental catholique) de Saint-Gilles, qui a bien vu passer la circulaire, lui, et s'est rendu à la même réunion. Il a bien entendu les demandes de la police d'intervenir davantage dans les écoles, notamment dans le cadre du décrochage scolaire. Mais rien de nouveau : « La police nous avait déjà demandé de mettre en place des journaux de classe où les absences des élèves seraient consignées ». Une proposition dont les équipes éducatives et la direction de l'établissement ne s'étaient alors pas saisies. Et elles ne le feront pas plus aujourd'hui, « d'autant plus dans une commune à forte immigration, où davantage de contrôles seraient dangereux pour le sort "belge" d'un tas d'enfants ». Autant dire que la « nouvelle couche » apportée par la PLP 41 ne convainc pas le directeur. Surtout « qu'en primaire, on n'a quand même pas vraiment besoin de faire appel à la police ». Et le directeur d'appeler le ministre et les autorités compétentes à mieux regarder le travail réalisé sur le terrain. « Ils verraient qu'à travers le travail des éducateurs scolaires et des associations de terrain, le contrôle social se fait de lui-même ».

ÉPINGLE

Circulaire bis

Après un silence jugé pesant par les associations, le cabinet de la ministre de l'Enseignement Marie Arena s'apprete à envoyer une circulaire aux écoles expliquant clairement le contenu de la circulaire PLP41. Y sera repris le cadre des collaborations avec la Police: Toni Pelosato, directeur de cabinet, rappelant qu'"il ne s'agit absolument pas de commissariats allent dans les écoles mais de collaborations qui peuvent être utiles dans certains cas et améliorer les choses". La circulaire réaffirmera la priorité des principes éducatifs. "Ce dispositif doit être considéré uniquement comme un outil à la disposition des directions..." Il est essentiel que les écoles conservent leur liberté d'action et puissent, en toute indépendance, définir les modes de collaboration qu'elles estiment les plus judicieux." (S.P.)



■ Associations et syndicats se sont prononcés contre un texte écrit uniquement en réaction au meurtre de Joe Van Hoolbeek.

- La circulaire PLP 41 se met peu à peu en place à Bruxelles.
- Objectif: renforcer les collaborations Police-Ecole, notamment dans le décrochage scolaire.
- Avis très partagés, entre vrais besoins et craintes de dérives.

Publiée discrètement en juillet, elle n'a fait parler d'elle qu'en décembre. Une pétition, à l'époque, lancée notamment par la Fedito (Fédération Bruxelloise des Institutions pour toxicomanes), le Service Droit des Jeunes ou encore Infor-Jeunes Bruxelles. En cause? La circulaire PLP 41 du ministre de l'Intérieur Patrick Dewael enjoignant aux zones de police locales de renforcer leurs collaborations avec les écoles via la création de points de contact permanents. Traduire: l'instauration pour chaque école d'un "parrain" policier destiné à l'aider à faire face aussi bien aux faits de violence ou de drogues qu'au décrochage scolaire. Un dernier point qui posait – et pose toujours – problème aux associations signataires soulignant, à l'instar d'Infor-Drogues Bruxelles, "la confusion des genres et des missions de l'école" et craignant que les directeurs d'écoles n'aient à devenir "des délateurs zélés".

Trois zones de police

Aujourd'hui? La circulaire fait son chemin. À Bruxelles, trois zones de police sur six l'ont ainsi mise en œuvre. Parmi elles, les zones de police de Bruxelles-Ouest, Bruxelles-Midi et d'Anderghem-Uccle-Watermael-Boitsfort qui sont allées, pour les deux premières, à la rencontre des écoles primaires et secondaires, via des réunions ou des courriers. À Bruxelles-Ouest, on a opté pour les courriers même si

en ce début février, toutes les écoles n'avaient pas encore été informées. Ce courrier? "Il ne contient rien de nouveau mais officialise ce qui existe déjà", explique Barbara Demeyer, à savoir le Service Famille-Jeunesse faisant office de parrain. Il rappelle également les actions de la police en matière de prévention du racket ou du décrochage scolaire. Sur ce dernier point, rien de neuf en effet: la police avait déjà l'habitude de travailler avec les directeurs d'écoles et de suivre certains élèves en fonction des informations transmises par l'école. Un coup de fil à l'école le matin permet ainsi aux policiers de savoir si l'élève est en cours. "Si ce n'est pas le cas, on se rend à son domicile et on l'envoie soit à l'école, soit au commissariat", reprend Barbara Demeyer. La PLP 41 leur permettra de consolider ces actions, comme elle sera l'occasion de renforcer les patrouilles aux abords des écoles, en proportion avec "la demande

des écoles", nuance Barbara Demeyer "qui n'est pas excessive".

Suivre la circulaire de près

Ces collaborations et leur éventuelle multiplication dérangent néanmoins les associations, quand bien même la responsable du service Famille-Jeunesse assure que "les rôles sont bien respectés et que la Police n'empiète pas sur les missions de l'école". Une affirmation que les associations entendent surveiller de près. Car dans la zone de Bruxelles-Midi (Forest, Saint-Gilles, Anderlecht) où une réunion sur la PLP 41 s'est tenue en décembre et a réuni Police, directeurs d'écoles et autorités communales, la tournure que prendraient les choses ne les rassure pas. Un protocole "aurait ainsi été soumis à la signature des établissements", explique Antoine Bouchor, d'Infor-Drogues, où "la Police demande aux écoles de transmettre davantage d'informations

sur des élèves, les incite à l'autoriser à mener des actions préventives en son sein et à ne pas communiquer sur ces actions avec les médias".

Liberté des écoles

Un protocole qui lui aurait été remis par certaines écoles. Écoles qui ont toutefois la liberté de le signer ou non. Car si les zones de police ont l'obligation d'appliquer la circulaire, les écoles, elles, peuvent encore refuser ces collaborations renforcées. C'est d'ailleurs ce qu'a fait ce directeur d'école fondamentale catholique de Saint-Gilles pour qui "flaquer davantage les abords des écoles est dangereux pour le sort belge de certains enfants, ceci dans une commune à forte immigration". L'homme ne voit pas non plus l'utilité d'un tel texte en première "où les besoins des écoles en présence policière sont quand même très limités". Et c'est là que se pose un autre problème pour les

associations. Besoins ou pas, la PLP 41 recommande aux polices locales de créer des points de contacts dans des zones jusqu'ici non-demandeuses de police. Et pour certaines écoles, l'initiative tombe à pic. À Forest, par exemple, à l'Institut Sainte-Ursule, on s'est rendu à la réunion organisée en décembre et l'on s'est retiré du projet car "il n'y a pas de gros problèmes de délinquance pour le moment", explique M. Seeguer, préfet de discipline, qui reconnaît toutefois que pour le décrochage scolaire, la Police pourrait un jour pallier certaines carences. C'est aussi l'avis du préfet de discipline de l'école industrielle Notre-Dame de Molenbeek qui "face à des situations où les élèves arrivent avec des couteaux" aimerait une plus grande implication policière. Mais il n'est guère optimiste. "PLP 41 ou pas, on n'a déjà fait appel à la Police et ça n'a rien changé".

Soleann Paulic

La circulaire PLP 41 relative aux points de contact police dans les écoles mobilise les associations depuis le mois d'octobre. Elles attendaient une réaction du cabinet de la ministre de l'Enseignement de la Communauté française. C'est chose faite aujourd'hui, mais la satisfaction n'est pas au rendez-vous.

Un geste positif – car attendu – mais pas encore suffisant. C'est ainsi que la Plateforme de contestation à la circulaire PLP 41, regroupant notamment la Fedito, Infor-drogues ou encore le service Droits des jeunes, a accueilli la réaction du cabinet de la ministre de l'Enseignement de la Communauté française, Marie Arena.

Pour rappel, la circulaire PLP 41 du ministre de l'Intérieur Patrick Dewael, publiée en juillet dernier, enjoignait aux zones de police locales de renforcer leur collaboration avec les écoles via la création de points de contact (cf *AEduc* n° 134 et 138). Des dispositifs qui suscitaient – et suscitent toujours – l'inquiétude des associations comme de certains directeurs d'établissement, du fait de la consolidation des prérogatives policières notamment en matière de décrochage scolaire.

Face à ces craintes et pour répondre aux demandes de réactions, le cabinet Arena a donc rédigé début janvier une circulaire reprenant les objectifs de la PLP 41 et l'enverra prochainement aux établissements scolaires. La circulaire 1721 réaffirme notamment la priorité des principes éducatifs et rappelle l'indépendance des établissements qui devront nouer – s'ils

le désirent – ces collaborations selon les modes qu'ils jugent « les plus judicieux ». Marie Arena souligne le caractère utile et bénéfique de la PLP 41 dans certains cas, notamment dans le fait de « créer des ponts entre les deux institutions », mais aborde également « certaines dérives à éviter », tel l'ancrage de la délation chez les directeurs d'établissement.

Une mise en garde que la Fedito et Infor-Drogues auraient voulue plus incisive. Car pour eux, « le texte ne résout rien et n'éclaircit aucune zone d'ombre ». Les associations saluent le geste mais, à l'instar de Ludovic Henrard et Antoine Boucher, responsables respectivement de la Fedito et d'Infor-drogues, pensent avant tout « que la 1721 traduit le malaise de la ministre face à la politique du ministre de l'Intérieur et ménage toutes les sensibilités et parties concernées ». Un texte qui « ne précise donc rien du tout », comme l'explique Antoine Boucher.

Le responsable d'Infor-drogues aurait en effet aimé trouvé dans ce texte des « limites claires à ne pas franchir, du côté de la police comme des établissements et une vraie définition de la notion de prévention ». Une opinion que partage la Fedito qui se demande aussi ce que le cabinet Arena entend par « liberté laissée aux établissements ». Pour Ludovic Henrard, c'est d'abord « laisser les directeurs d'école encore plus seuls dans leurs décisions et démissionner de son rôle », ceci en ne rejetant pas la police et « en n'abordant toujours pas le vrai problème, à savoir le sous-financement des services d'accrochage scolaire et autres services de l'aide à la jeunesse ».

Pendant que le sujet se débat en Belgique, le programme « Le policier à l'école » fait peu de vagues dans la ville de Québec. Ici, les acteurs interrogés s'entendent pour dire que la présence policière dans les établissements scolaires répond à un besoin réel découlant de nouvelles réalités vécues par les jeunes. Consommation de drogues, violence, intimidation, racket, vols et prostitution juvénile sont des problématiques auxquelles les directions d'école sont aujourd'hui confrontées. « Ni les psychologues, ni les infirmières, ni les enseignants ne sont outillés pour intervenir », explique Nicole Michaud, directrice de l'école secondaire La Courvilloise dans la région de Québec. Selon elle, la présence d'un policier à l'école rassure tout le monde.

Le programme « Le policier à l'école » touche plus de 25.000 jeunes et 24 établissements scolaires de la ville de Québec depuis 2002. Cette entente entre la Commission scolaire de la Capitale et le service de police de Québec permet à un policier de travailler d'un à cinq jours par semaine dans une école, selon la taille de celle-ci. Selon le capitaine Réjean Pleau, responsable de la communication et des programmes de prévention police de Québec, la présence du policier favorise le sentiment de sécurité des citoyens qui fréquentent l'école. Le projet vise aussi à établir un partenariat solide entre différentes institutions, en favorisant la communication entre les services sociaux, les écoles, le département de la protection de la jeunesse et la police. Enfin, le projet vise à établir un lien plus solide entre la police et les citoyens; « de voir qu'il y a un humain derrière l'uniforme », souligne le capitaine Réjean Pleau.

Membre à part entière du personnel

Pour Nicole Michaud directrice d'une école de 1.600 élèves, la police est un partenaire intéressant pour son école, voire indispensable. Présent trois jours par semaine, elle considère que « son » policier est membre à part entière du personnel non enseignant. « Sa présence et ses activités de prévention font partie de la mission éducative au sens large », explique-t-elle. Il ne fait pas que mettre sur pied des séances d'information et répondre aux questions des jeunes, mais il passe du temps avec les élèves sur l'heure du repas de midi en participant à des activités. « Ainsi, il développe un véritable lien de confiance avec les jeunes », affirme-t-elle.

Prévention et répression

Le projet vise à combattre la criminalité par la prévention en milieu scolaire. Le policier est aussi disponible pour répondre aux besoins des agents de milieu. S'ajoute au volet prévention, celui de répression. Le policier peut recueillir les plaintes des étudiants ou des directions d'école et orienter ceux-ci dans leur démarche. Par exemple, dans le cas de trafic de drogue ou de batailles, le policier peut intervenir immédiatement, souligne Nicole Michaud. Elle affirme que l'intervention porte davantage fruit parce qu'immédiate. En temps normal, dans le cas d'une plainte pour agression, cela peut prendre près de trois mois avant que « le fautif passe en cour ». « Quand le policier est à l'école, c'est plus rapide », affirme-t-elle.

Volet répression pas si répressif

Mais toutes plaintes ne mènent pas nécessairement à des arrestations ou à des poursuites. La loi sur le système de justice pénale des adolescents (LSJPA) donne un pouvoir discrétionnaire au policier qui peut décider de ne pas envoyer une plainte au procureur et de rencontrer le jeune pour le sermonner. Une sorte de sanction extra-judiciaire. Souvent, en lui expliquant les conséquences de ses gestes, cela a pour effet de calmer le jeune. « Le simple fait que les jeunes sachent qu'il y a un policier de l'école, ça freine leurs impulsions », ajoute Nicole Michaud.

En 2006, l'Union des municipalités du Québec a rendu hommage au projet « Le policier à l'école ». Le mérite ovation municipale, catégorie Sécurité publique, est remis chaque année à la municipalité qui a su mettre en avant des solutions originales pour répondre de façon optimale aux besoins de leur communauté. Un autre signe de l'appréciation du projet.

LE SOIR 06/02/07

La volonté d'utiliser dès cette semaine un scanner d'empreintes qui permette aux élèves d'entrer dans l'école libre Marie-José à Liège fait des rémois. D'abord auprès de la Commission de protection de la vie privée, qui confirme n'avoir reçu aucune demande pour conserver ces données, comme l'impose la loi. « Il y a un problème de proportionnalité. Les écoles justifient l'installation du système pour des raisons de sécurité. Mais n'est-ce pas un peu excessif ? », explique une porte-parole. Le fichier ainsi constitué serait donc illégal.

Mais outre les associations de parents (*Le Soir* de lundi), la Ligue des familles et le Conseil de la jeunesse émettent des réserves : « Cette technologie convient mieux à l'univers carcéral qu'à celui, censément plus accueillant, de l'école, explique Carlos Crespo, président du CJEF. Les jeunes paient l'addition d'un sous-financement chronique des établissements scolaires et d'une baisse qualitative du niveau du système éducatif. La faiblesse de l'encadrement ne doit pas sacrifier leurs libertés ». ■ FRÉDÉRIC SOUMOIS

LE CONTRÔLE DIGITAL À L'ÉCOLE CONTESTÉ

LLB 06/02/07

► Pour limiter les retards et empêcher les intrus de pénétrer, des établissements ont recours aux empreintes digitales.

► Polémique.

A l'Institut Marie-José, ce sont les empreintes digitales qui vont permettre aux élèves de pénétrer dans leur école (voir ci-contre). En utilisant la technologie Easy Dentic, l'Institut ne fait en fait qu'emboîter le pas de l'Institut Don Bosco, à Woluwe-St-Pierre.

A son arrivée à la direction de cette école technique il y a trois ans, Bernadette Deville avait constaté « que les moments de violence intense étaient souvent le fait de jeunes venant de l'extérieur ». « Nous avons donc mis en place un système fonctionnant avec des clés à puce, malheureusement assez chères (13 € pièce). » Chaque élève possédait sa clé qui permettait l'entrée dans l'établissement et enregistrait l'heure d'arrivée. Mais si l'on perdait sa clé ? Ou si on l'oubliait à la maison ? « On nous a donc proposé un système électronique utilisant les empreintes digitales », poursuit M^{me} Deville. Avec

l'accord du Pouvoir organisateur (PO), le système, offert par la société en guise de publicité, et qui ne génère donc que des coûts limités (100 € de maintenance par mois), a été mis en place. Résultat : la direction ne déplore plus de visites malintentionnées et le nombre d'élèves en retard a considérablement diminué (de 115 à une quinzaine par jour). Bref, M^{me} Deville ne voit que des avantages au système. « On mobilise moins de gens pour des tâches administratives », témoignait-elle en octobre dernier dans la revue « Entrées libres » du Secrétariat général de l'enseignement catholique (Segec). Aujourd'hui, elle nous assure qu'elle n'hésite pas à conseiller ce système aux directeurs d'école qui demandent son avis.

Légal ?

Mais est-il bien légal de procéder à un contrôle digital à l'entrée d'une école ? Jean-Yves Woestyn, juriste au Segec, soulignait dans « Entrées libres » que « rien n'interdit l'usage d'un contrôle électronique ou d'un pointage à l'entrée d'un établissement, car les élèves sont dans l'obligation de rester au sein de l'école ». « Quant à l'autre aspect de la question, la présence dans l'école de jeunes qui n'y sont pas inscrits, c'est très clair : dans

l'enseignement libre, l'école est un domaine privé. » Au Segec, on nous confirme également qu'à partir du moment où les élèves ont la possibilité de refuser de donner leurs empreintes, il n'y a pas d'atteintes au respect de la vie privée. C'est sur ce point qu'insiste le cabinet Arena (PS). « La ministre n'a pas à donner d'autorisation aux écoles, nous dit-on. Cela dépend des PO. Mais le principal est que l'on respecte la vie privée. Si c'est le cas, alors ces contrôles constituent une piste parmi d'autres pour lutter contre la violence et le décrochage scolaires. »

Néanmoins, tout le monde n'approuve pas de telles pratiques. Notamment Paul Timmermans, directeur du Collège St-Pie X de Châtelineau. « Au lieu d'installer un tel système, demandons-nous pourquoi les élèves sont absents. L'école est une microsociété où l'on doit apprendre la démocratie, et il est difficile de travailler sur de l'éducatif avec de tels systèmes de contrôle. »

Le Conseil de la Jeunesse d'expression française, pour sa part, « ne peut admettre que la seule réponse à la violence consiste en une nouvelle violence, plus insidieuse et moins spectaculaire, faite cette fois aux libertés et à la vie privée des jeunes. »

Laurent Gérard

PREMIÈRE WALLONNE

Coup de main

Lundi, les étudiants de l'Institut Marie-José, en Outremeuse à Liège, ont testé le nouveau système de sécurité installé par la direction dans une ambiance conviviale.

Des grilles ont été placées avant le week-end et le système devrait être appliqué dès jeudi. Chaque étudiant ou membre du personnel pourra ouvrir la grille grâce à l'empreinte de son index.

Une grande partie des étudiants trouve ce système inutile et y voit « une perte de temps à l'entrée ». Des étudiants s'inquiètent déjà de devoir faire la file le matin et sur le temps de midi.

Pour la direction, l'utilité est double.

Plusieurs fois par semaine, des intrus rentrent impunément dans la cour intérieure. Selon certains, ce sont souvent « des amis qui viennent dire bonjour », mais à quelques reprises des agressions ont eu lieu.

La seconde utilité : les absences et les retards seront relevés automatiquement. Les éducateurs auront cette charge en moins et pourront passer plus de temps avec les étudiants. (L. C.) (st.)

DU CÔTÉ DES ORGANISATIONS

● Appel aux OJ !	38
<i>JOCF : Info – Kit : Fun Attitude</i>	38
<i>GE-CBTJ : Catalogue 2007</i>	38
<i>Stages de pêche à la mouche pour jeunes de 7 à 15 ans</i>	38
<i>29 avril : 80 000 scouts et guides dans Bruxelles</i>	38
<i>Les 3 et 4 mars, les patros ont ouvert leur porte</i>	39
<i>J&S a un nouveau vice président</i>	39
<i>Si c'est comme ça, je me casse</i>	39
<i>Formations proposées par Volontariat d'Entraide et Amitié</i>	39
● Revue de presse	40

APPEL AUX OJ

Pour que vive cette rubrique, nous avons besoin de vous. Une annonce, un compte-rendu d'activités, un sujet qui vous tient à cœur et que vous souhaitez partager ? C'est avec plaisir que nous les publierons dans le CORRESPONDANCE.

Il en va de même pour les articles de presse qui parlent de vous.

Merci de les envoyer par la poste ou à l'adresse électronique suivante : correspondance@cjc.be

JOCF : FUN ATTITUDE...

Le dernier Info – Kit, trimestriel de la JOCF, est consacré aux loisirs des jeunes.

De tout temps, les loisirs ont été nécessaires au bon équilibre psychologique et physique de l'être humain.

Aujourd'hui, les nouvelles technologies de l'information et de la communication prennent une place non négligeable dans la vie des jeunes et exercent une grande influence sur leurs modes de consommation.

Qu'en est-il aujourd'hui des loisirs des jeunes ? Comment occupent-ils leur temps libre ? Que font les responsables politiques au niveau des loisirs des jeunes ? Le dossier essaye de répondre à ces questions.

En deuxième partie de la revue sont reprises les revendications des mouvements de jeunesse et les positions politiques sur le financement des organisations de jeunesse.

La dernière partie fournit quelques adresses utiles et des exemples de loisirs alternatifs.

Pour toute commande :
infokit@joc.be Tél. 02/513.79.12

STAGES DE PÊCHE À LA MOUCHE POUR JEUNES DE 7 À 15 ANS

Pour la 9^{ième} fois déjà, le gîte d'étape de Han-sur-Lesse organise ses stages de pêche, encadrés par des professionnels, et qui s'adressent aux jeunes de 7 à 15 ans. Une semaine de vacances pour expérimenter, pour apprendre à vivre ensemble, pour respirer le bon air et pour faire grasse récolte de souvenirs inoubliables.

Dates : du 31 mars au 6 avril ; du 30 juin au 6 juillet ; du 4 au 10 août 2007.

Arrivée le samedi à 14h, retour le vendredi à 17h.

Le prix de 200 euros comprend l'hébergement en pension complète, l'encadrement, le prêt de matériel, les permis, les frais d'assurance et les animations.

Renseignements et inscriptions :

Cindy Sneessens, rue du gîte d'Etape 10,
5880 Han-sur-Lesse ; Tél. 084/37 74 41,
Fax. 084/37 70 35 ; Courriel : gite.han@gitesdetape.be

GE – CBTJ : CATALOGUE 2007

L'édition 2007 du catalogue des Gîtes d'Etape du centre belge du Tourisme des Jeunes est disponible. Outre l'ensemble des gîtes du réseau, dont quelques uns ont été rénovés récemment, il présente les nouveaux projets d'animation concoctés pour 2007.

Pour préparer les séjours en classes « Décou-Vertes », les enseignants et les professionnels de l'enfance et de la jeunesse pourront demander le nouveau dossier pédagogique sous forme de cd-rom interactif et qui présente les trente thèmes d'animation tout en proposant des activités complémentaires.

Désormais, la disponibilité des gîtes du réseau peut être visualisée sur le site internet www.gitesdetape.be et les réservations peuvent être effectuées via le site.

80 000 SCOUTS ET GUIDES DANS BRUXELLES !

Le 29 avril 2007, pas moins de 80 000 scouts et guides de toute la Belgique sont attendus à Bruxelles pour fêter ensemble les 100 ans de la création du scoutisme.

Les enfants et les jeunes envahiront la ville pendant une journée qui s'achèvera en apothéose par un spectacle grandiose mené par près de 600 figurants au stade roi Baudouin !

Des activités multiples seront vécues par tranche d'âge : les grands ados rempliront des missions «d'utilité publique» (peindre une fresque dans le métro, construire des jeux en woodcraft, lancer une chorale en pleine rue...), les jeunes ados réaliseront des défis lors d'un jeu de piste géant, les grands enfants aideront le farfadet à rétablir la paix dans sa forêt, tandis que les plus petits partiront à la recherche des plumes de couleurs pour rendre la terre plus joyeuse.

Le plaisir, la rencontre et la fête seront placés sous le signe de la paix, thème universel des scouts et guides du monde en 2007. Et tout ça sur l'air de la chanson du centenaire «One world, one promise».

Toutes les infos (et écouter la chanson) :
sur www.scouting2007.be

LES 3 ET 4 MARS, LES PATROS ONT OUVERT LEUR PORTE

Bon nombre de patros locaux ont ouvert leurs portes aux enfants et adolescents qui ont ainsi pu faire connaissance avec le mouvement à travers la Communauté française. Durant ce week-end particulier, les Patros ont présenté leurs activités et ont montré ce que les patronnés vivent lors de chaque rencontre.

Celles et ceux qui auront poussé la porte auront pu participer, le temps d'une réunion, aux activités du Patro : des petits et des grands jeux, des bricolages, des chants, des rires, des moments de complicité dans le groupe...

Les Journées Portes Ouvertes entrent dans le cadre d'une grande action de promotion du mouvement Patro qui espère ainsi sensibiliser un maximum de personnes à la réalité du mouvement.

SI C'EST COMME ÇA, JE ME CASSE...

On l'a tous pensé un jour. Peut-être même qu'on a osé le dire à nos parents, excédé par la remarque de trop qui nous rappelait qu'il était temps pour nous de ranger sa chambre, d'y passer l'aspirateur, de vider le lave-vaisselle ou pire encore : de la faire... Il était temps de réagir, de ne plus subir la tyrannie des parents et de devenir autonome.

Le soleil brille, il fait beau, c'est donc par une magnifique journée que tu te retrouves dehors, un sac sur le dos, une valise dans chaque main et que tu prends ton envol, loin du cocon familial. Fini les rangements, fini les réflexions, tu vas enfin pouvoir goûter aux joies de la liberté et faire vraiment ce que tu veux. Malheureusement, c'est à cet instant précis que la liberté, tel un jokari lancé à pleine vitesse, te revient en pleine figure : contrat de bail, assurance incendie, budget, charges, factures, taxes, crédits,... Le ciel se couvre, les obligations et autres devoirs viennent frapper à la porte.

Et ma liberté dans tout cela ? Qu'est-ce qu'il en reste ? Et bien disons qu'elle est encadrée cette liberté et pour en jouir pleinement autant connaître les règles du jeu. Pour éviter le retour à la case « maison de papa et maman », J&S te propose une petite brochure « mode d'emploi » qui te donnera quelques clés autour des questions de logement, de budget, de travail, d'assurance, toutes ces choses concrètes liées à l'autonomie, auxquelles nous sommes tous confrontés à moins de s'appeler Tanguy. Bref du pratique pour savoir que faire, où aller, garder le cap à travers les tempêtes et devenir socialement autonome. Sortie prévue au printemps 2007.

J&S A UN NOUVEAU VICE-PRÉSIDENT

Depuis le 31 janvier, date à laquelle le Conseil d'administration a procédé à son élection, Jeunesse Et Santé a un nouveau vice...président en la personne d'Emmanuel Verbbighe. Ancien animateur, coordinateur, formateur et représentant des animateurs de Jeunesse Et Santé Tournai, administrateur de l'asbl Jeunesse Et Santé, Manu (pour les intimes) a débuté il y a deux ans une brillante carrière d'avocat à Mons. C'est donc un vice-président d'expérience qui vient compléter la présidence toujours menée de main de maître par Laurent Guermonprez.

Bonne chance au nouveau duo présidentiel !

FORMATIONS PROPOSÉES PAR VOLONTARIAT D'ENTRAIDE ET AMITIÉ

Formation « Ecoute de Base »

avec Madame Emmanuelle Charlier, psychothérapeute.

Les 29 mars et 27 avril, de 9h30 à 16h00, à Bruxelles.

Inscriptions :

avant le 10 mars au 02/223.21.41

ou par courriel info@entraideetamitie.be

Formation « Ecoute Approfondie »

avec la même formatrice.

Le 11 mai de 9h30 à 16h00 à Bruxelles.

Inscriptions :

avant le 25 avril au 02/223.21.41

ou par courriel info@entraideetamitie.be

Devenir des CRACS, Citoyens Responsables, Actifs, Critiques et Solidaires: tout un programme proposé aux enfants et aux adolescents par les animateurs des cinq fédérations des mouvements de jeunesse en Communauté française. Au-delà des feux de camp, chansonniers, foulards, rituels d'initiation, jeux de piste... bien d'autres enjeux trouvent là un terrain propice.

* > Laurence Delperdange

Aujourd'hui, les mouvements "à foulard" ont toujours la cote auprès des jeunes. Patros, guides, scouts rassemblent, environ 100.000 jeunes en Communauté française. Mais quel rôle jouent-ils dans une société où l'on dit les jeunes en manque de repères, où le bruit court que l'insécurité et la délinquance planent au coin de la rue, où individualisme et consumérisme sont bien présents et font craindre un déficit démocratique?

C'est la question que se sont posée, lors d'un colloque en mai dernier, les fédérations de scouts, guides et patros. A savoir: se situent-elles en marge ou en marche? Et, en supposant qu'elles soient en marche, quelle serait donc, aujourd'hui, la meilleure façon de marcher?

Au-delà de l'occupationnel

Un sondage d'opinion organisé l'an passé par la société TNS Dimarso montrait que sur les six cents personnes interrogées sur cette question, la plupart voyaient d'un œil positif l'apport des mouvements de jeunesse dans notre société. Ils soulignaient les aspects de transmission des valeurs utiles à la vie en société, la prise de responsabilité, l'acquisition de l'autonomie et de la débrouillardise, le rôle d'intégration, la proximité avec la nature, l'éveil à la vie spirituelle... Rares étaient ceux qui craignaient l'embrigadement. Mais il n'en demeure pas moins que l'on peut se demander ce qui, au-delà du côté occupationnel, participe réellement à l'apprentissage de façons d'être qui garantissent une vie collective harmonieuse à travers des valeurs de démocratie. Le rôle éducatif dévolu aux mouvements de jeunesse, entre l'école et la famille, est-il une réalité? Ces rassemblements de jeunes ne sont-ils pas, à leur tour, gagnés par la fièvre consumériste, le matérialisme et l'individualisme ambiants? Cette pratique de la vie en groupe est-elle porteuse de balises évitant des dérives dans des parcours de vie adolescents?

L'éducation par l'action

Baden Powell, le fondateur anglais du scoutisme, disait que le but de la vie est d'être heureux et que le meilleur moyen pour y parvenir est de s'impliquer comme citoyen dans notre société. Cent ans après, l'engagement donne toujours du sens à l'existence. Ce qu'ont bien compris les jeunes animateurs qui donnent de leur dynamisme, de leur créativité, de leur temps pour accompagner des plus jeunes dans un parcours fait de promesse, de respect de l'autre et de l'environnement, de partage d'expériences qui font grandir.

Alain Éraly, professeur en sociologie et en gestion à l'Université Libre de Bruxelles, intervenant lors du colloque, a rappelé qu'une société démocratique est sous-tendue par des valeurs telles que l'égalité, le respect de chacun, la liberté d'expression, l'autonomie, la responsabilité, la justice, l'équité. Être citoyens, c'est pratiquer ces valeurs au jour le jour. Si l'école l'apprend, en théorie, seule l'éducation par l'action en permet réellement l'apprentissage, l'intégrant dans le quotidien. Les mouvements de jeunesse sont le lieu où ces valeurs se vivent.

"Chaque enfant apprend là à grandir individuellement, mais toujours en relation avec les autres. Dès son plus jeune âge, on lui reconnaît des droits (il est écouté), mais aussi des devoirs correspondants (il doit écouter les autres).

Ensuite, il va développer son empathie à fréquenter les autres, apprenant ainsi à juger avec les yeux de ses proches ses propres actions et leur conformité à ses valeurs. Puis, peu à peu, le groupe de vie va s'ouvrir, le jeune va ainsi prendre conscience de son appartenance à une communauté élargie qui partage des valeurs démocratiques, et il pourra mieux se situer par rapport à celles-ci." Pour le sociologue, le déficit de l'un ou l'autre de ces processus - égocentrisme, manque d'empathie, réduction de la conscience morale à des groupes restreints - marque un déficit démocratique. Les mouvements de jeunesse favorisent cet exercice des droits, des devoirs, de la conscience des autres. *"Aujourd'hui, les apprentissages sont plus exigeants parce que la démocratie s'est approfondie: comment comprendre l'exercice de l'évaluation, de la sanction quand règne la liberté d'expression, comment concilier le principe d'égal respect avec le principe de l'autorité? La famille, réduite le plus souvent, n'offre pas une réelle vie communautaire, le travail et ses logiques actuelles non plus."* Dans les mouvements de jeunesse, on apprend à être responsable à son niveau tout en se confrontant avec les autres. On est reconnu comme quelqu'un d'important. Des éléments que le jeune ne vit pas forcément à l'école, en famille, dans la société.

Devenir quelqu'un avec les autres

Lors du colloque, Philippe Van Meerbeek, neuropsychiatre, a souligné que, si les mouvements de jeunesse ont potentiellement le pouvoir de fanatiser des jeunes fragilisés, ils jouent, la plupart du temps, un rôle positif. La communauté permet de sortir d'un embarras identitaire pour éviter une dérive personnelle. Pour cela, il est essentiel d'avoir des animateurs bien formés qui vont aider les enfants à grandir et leur donner l'envie de grandir. Leur parole engage. Lorsqu'un jeune se sent peu écouté dans sa famille, le groupe peut l'aider dans sa recherche identitaire. L'entraînement des plus âgés sur les plus jeunes est aussi un élément important qui s'inscrit dans un moment de la vie où l'adolescent a besoin de mythes et de rituels. Le scoutisme va fournir l'initiation nécessaire pour pouvoir ensuite s'intégrer dans la Cité. Si l'adolescent est livré à lui-même dans cette phase, le danger existe de le voir suivre un gourou.

Tous pareils...

Lorsque beaucoup se plaignent de l'impact de la publicité et des marques chez les jeunes, l'uniforme a l'avantage de gommer tout signe extérieur de richesse. Scouts, patros et guides sont généralement fiers de porter chemise élimée, signe d'un long vécu de "baroudage" à travers bois et champs, foulard garni d'amulettes qui sont autant de témoignages de moments forts de la vie collective. L'enfant des villes pourra aisément prendre des allures d'enfant sauvage et se débrouiller plus tard, en petit groupe, à la boussole, dans des contrées inconnues. L'aventure est à l'arrêt de bus d'un village ardennais ou d'une petite gare limbourgeoise!

Du côté des pouvoirs publics

Si les communes ont bien compris l'importance de miser sur une politique de la jeunesse, certaines allant même jusqu'à prendre en charge une partie du coût des formations d'animateurs, d'autres sont à la traîne. Là, on prête, rénove, construit des locaux, propose des camionnettes pour le transport de matériel. Ailleurs, on privilégie tel ou tel groupe en raison d'une pilarisation qui marque encore le présent.

Souvent aussi, locaux insalubres, manque de moyens sont une réalité. Comment les mouvements de jeunesse sont-ils portés par les institutions publiques? Aujourd'hui, les ministres Fonck (Enfance, Aide à la jeunesse et Santé à la Communauté française), Laanan (ministre de la culture, de l'audiovisuel et de la jeunesse en Communauté française) et Ludgen (ministre wallon de l'agriculture, de la ruralité, de l'environnement et du tourisme) souhaitent travailler en concertation car chacun a à gérer des aspects concrets du fonctionnement des mouvements de jeunesse. Ils annoncent une dotation accrue destinée au matériel de camp. Mais ce que les fédérations revendiquent aujourd'hui, outre une meilleure reconnaissance de leur rôle éducatif, c'est une prise en charge du coût des formations d'animateurs bénévoles. Coût qui, actuellement, pour certains jeunes, peut représenter un obstacle. Parmi les points qui mériteraient davantage d'attention: l'accessibilité pour des publics fragilisés et une présence accrue dans les milieux ruraux. Il reste, sur ce plan, du chemin à parcourir, si les fédérations souhaitent demeurer des partenaires privilégiés en matière d'éducation et des acteurs solides des politiques préventives.

Hors des sentiers battus

Certains soulignent le risque possible de faire entrer ces mouvements dans des cadres trop normatifs, établissant une foule de réglementations strictes, dans un formatage excessif qui leur ferait perdre quelque chose de l'ordre de l'informel lequel permet bon nombre d'apprentissages. Il faudrait plutôt promouvoir autrement qu'en injectant de l'argent supplémentaire, pensent-ils.

Jacques Defourny, docteur en sciences économiques, spécialiste de l'économie sociale, voit dans les mouvements de jeunesse, *"un espace de gratuité où les questions de sens peuvent rester premières. Ce qui est en contradiction avec l'esprit du temps, avec la sphère marchande. Ils opèrent une sorte de contestation tranquille du système."*

Aujourd'hui, ils sont très libres et c'est cela qui est assez unique. Ils offrent un plus en matière d'environnement, de pluralisme, de diversité des expressions, d'intérêt général. *"A trop légiférer, si tout est codifié que peut-on encore apprendre en terme de vivre ensemble, se demande Michel Vanderstraeten, docteur en science de gestion à l'ULB. Vivre en société est-ce apprendre à appliquer des textes de loi et se couler dedans?!"*

"Attention au fantasme du risque zéro", peut-on ajouter. ■

Les adresses

Fédérations Nationales des Patros
Jeunes Gens et des Patros Féminins
Rue de l'Hôpital, 15 (Féminins) et 17
(Jeunes Gens) à 6060 Gilly
Tél.: 071/28 69 55 (Féminins) et
071/28 69 50 (Jeunes Gens)
Site Internet: www.patros.be

Fédération Catholique des Scouts
Baden-Powell de Belgique
Rue de Dublin, 21
à 1050 Bruxelles
Tél.: 02/508 12 00.
Site Internet: www.lesscouts.be

Scouts et Guides Pluralistes de
Belgique
Avenue de la Porte de Hal, 28
à 1060 Bruxelles
Tél.: 02/539 23 19.
Site Internet: www.sgp.be

Guides Catholiques de Belgique
Rue Paul Emile Janson, 35
à 1050 Bruxelles
Tél.: 02/538 40 70.
Site Internet: www.guides.be

Les mouvements de jeunesse en quelques chiffres

Depuis 1922, le taux de participation des enfants de moins de 16 ans à un mouvement de jeunesse, en Belgique, est plus ou moins constant. Il est d'environ 20% pour les 7 à 16 ans.

75 000 familles sont concernées, 100.000 jeunes en Communauté française. 88% des communes comptent sur leur territoire au moins un mouvement de jeunesse. La Belgique représente le plus grand pourcentage de jeunes inscrits dans un mouvement de jeunesse. On compte environ 20.000 animateurs âgés de 17 à 25 ans. L'été voit 4.000 camps fleurir dans les prairies belges ou, plus rarement, à l'étranger. Certaines régions comptent davantage de participants: c'est le cas du Brabant wallon et de certaines communes de Bruxelles. Par contre, à Charleroi, à Molenbeek, on dénombre moins d'enfants et d'adolescents participants. C'est dans les communes au niveau économique plus élevé qu'on observe la plus grande fréquentation à ces mouvements: 16,7 % contre 4,7% dans des zones à faible niveau économique.

Il y a donc là un véritable enjeu spatial et sociétal pour les mouvements de jeunesse.

SCOUTS, GUIDES, PATROS...

Centième anniversaire du scoutisme, journées portes ouvertes chez les patros... Les mouvements de jeunesse sentent déjà le printemps qui revient. Les mouvements de jeunes sont bien « en marche ».

PRÈS de 100.000 ! Voilà l'estimation du nombre de jeunes actifs au sein des mouvements de jeunesse en Wallonie et à Bruxelles. Et sur 100 jeunes de 5 à 24 ans de ces régions, 7,9 sont affiliés à l'une des quatre fédérations ⁽¹⁾. Telles sont les indications qui ressortent du colloque organisé par ces fédérations en mai dernier.

« Plusieurs chercheurs ont été associés à ce travail d'envergure », raconte Bernard Mathieu de l'Institut Central des Cadres et coordinateur des actes de ce colloque ⁽²⁾. « C'est le premier regard académique sur le secteur des mouvements de jeunesse qui soit pluridisciplinaire. Si des choses parfois connues ont été mises en évidence, la démarche permettait toutefois de sortir de la seule intuition. La synthèse des apports psychopédagogiques, socio-économiques ou encore socio-politiques donne une grille de lecture globale des mouvements », estime Bernard Mathieu.

APPORT ÉCONOMIQUE

Pour Jacques Defourny, économiste à l'Université de Liège, « Les mouvements sont loin d'être décalés par rapport à la société. Même si l'approche économique est assez neuve, je suis frappé par l'ampleur des ressources humaines que les mouvements de jeunesse parviennent à mobiliser : alors que d'aucuns parlent d'une baisse de l'engagement bénévole, près de 19.000 jeunes de plus de 17 ans assurent une animation qui, en moyenne, requiert entre 500 et 600 heures par an, tous types d'activités confondus (réunions, sorties, week-

ends, camps, formations, etc.). Même si la question ne se pose pas, on peut noter que ces 10 millions d'heures, si elles devaient être rémunérées, coûteraient environ 200 millions € par an (8 milliards FB), tandis que les parents ne déboursent qu'entre 165 et 235 €/an par enfant, c'est-à-dire au total environ 20 millions €.

Mais à côté du poids économique, c'est aussi le sérieux et la qualité de ces activités bénévoles qui s'est renforcée. « Ces activités ont longtemps été regardées comme 'amateurs' ou comme 'd'après-journée'. Aujourd'hui, elles acquièrent pignon sur rue » conclut Jacques Defourny.

BÉNÉVOLAT, CITOYENNETÉ, TRAVAIL

Autre chercheur associé à la recherche sur les mouvements de jeunesse, Olivier Servais est anthropologue et historien à l'UCL. Pour lui, « comme l'a bien mis en évidence Jacques Defourny, il serait 'impayable' de faire supporter le coût réel de ces activités bénévoles par les parents ou les pouvoirs publics. Cela risquerait aussi de réduire les possibilités d'accès à certaines catégories sociales... La question fondamentale est dès lors posée : celle du lien entre bénévolat et démocratisation de l'accès à ces activités. »

« Mais un autre apport mérite aussi d'être soulevé, poursuit Olivier Servais : l'apport des mouvements de jeunesse en termes de compétences. Plusieurs recruteurs et professionnels des ressources humaines confirment que sur le marché du travail, un animateur se remarque. Ces observations sont importantes, elles viennent de personnes extérieures aux mouvements et dépassent donc des intuitions. »



MICRO-SOCIÉTÉS.
Les jeunes peuvent y
vivre des rencontres et
des échanges.

Et pour la société dans son ensemble, les mouvements de jeunesse sont aussi des laboratoires exceptionnels d'expérimentation sociale, à l'heure où les excès de l'individualisme contemporain sont criants.

ENCADREMENT DE PROXIMITÉ

Mais ce qui fait aussi le succès des mouvements est leur implantation locale très dense. Les unités guides et scoutes et les patros locaux sont autant de micro-sociétés où les jeunes peuvent construire des rencontres et vivre des échanges. Une implantation qui a son coût en terme d'encadrement... « Les normes d'encadrement sont parmi les plus élevées, mais cela permet de prendre en charge beaucoup de jeunes, poursuit Olivier Servais. Avec en moyenne un animateur pour huit enfants (selon les tranches d'âge), l'encadrement est bien supérieur à celui des clubs sportifs. Bien sûr, au travers de ces normes d'encadrement, il y a toujours le risque d'une inflation de réglementations. » « Tout ce que l'on professionnalise en le réglementant risque toujours de tuer le bénévolat, conclut Olivier Servais. Car le bénévole ne pourra jamais assumer les mêmes niveaux de responsabilités qu'un professionnel qui maîtrise toutes les législations qui interfèrent dans son champ d'activités. » Même si toutes les fédérations se félicitent de l'adoption d'un brevet légal d'animateur, elles souhaitent cependant mener une réflexion politique sur le sens de cette inflation de normes et de règles de droit qui touchent leurs activités. Que l'on pense à la circulation réglementée en forêt, à l'exigence d'un certificat de bonne vie et mœurs

pour les animateurs, aux responsabilités en matière d'assurances...

« Car de nombreuses lois ont été élaborées de manière séparée et sans tenir compte du contexte des utilisateurs. »

Une crainte relayée par Michel Verstraeten, docteur en sciences de gestion à l'ULB, qui ajoute : « Face au besoin d'autonomie et de découverte par l'expérience propre au projet pédagogique des mouvements, on assiste à une inflation réglementaire, qui conduit à lire de plus en plus de règlements, à remplir toujours plus de documents administratifs qui conditionnent autant d'homologations et de certifications. Nous pensons que cette inflation risque de mener à une forme d'étouffement qui, par voie de conséquence, mènera à l'empêchement de toute expérience au cœur même des camps. Nous allons encore plus loin, en soutenant que ces contraintes risquent tout autant d'induire une crainte, dans le chef des animateurs, à entreprendre quoi que ce soit, sous prétexte que ce qui ne serait pas réglementé serait par défaut considéré comme relevant de l'interdit. » ■

Stephan GRAWEZ

(1) Fédération Catholique des Scouts (FCS), Guides Catholiques de Belgique (GCB), Scouts et Guides Pluralistes (SGP) et Fédération Nationale des Patros (FNP et FNP/F).

(2) Les actes du colloque « Scouts, Guides, Patros : en marge ou en marche ? » seront bientôt disponibles aux éditions Luc Pire. Cette recherche et la journée de colloque ont mobilisé des chercheurs de l'UCL, de l'ULG, de l'ULB de diverses disciplines, notamment les professeurs Philippe van Meerbeeck, Altay Manço, Alain Eraly, Michel Verstraeten, Renseignements : Bernard Mathieu - ICC - rue de la Charité, 43 - 1210 Bruxelles. ☎ 02.230.26.06.

ASK THE BOY

Le 29 avril prochain, 80.000 scouts et guides se rassembleront à Bruxelles pour fêter le centenaire de la naissance du mouvement de Baden Powell en Belgique. Les cinq fédérations, du nord et du sud du pays, se donnent la main pour réussir l'événement.

« Nous ne sommes pas des « has been ». Le scoutisme est un mouvement actuel qui continue de plaire. Baden Powell a inventé une recette qui n'était donc pas si mauvaise » évoque fièrement Pierre Scieur, président fédéral de la Fédération Catholique des Scouts. « Cet anniversaire du centenaire du mouvement scout en Belgique se veut orienté vers l'avenir. Ce deuxième siècle qui s'ouvre est une occasion de montrer le succès et la pertinence du scoutisme aujourd'hui. Le succès ? Parce que nous n'avons jamais été si nombreux. Aujourd'hui, notre fédé compte 51.000 membres : animateurs et animés. Les familles nous font confiance et les jeunes se retrouvent avec plaisir dans des activités qui répondent à leurs besoins. La pertinence ? Baden Powell avait vu juste, sa recette répond à des besoins fondamentaux chez les enfants et les jeunes : jouer, négocier, construire des projets. »

apprennent, eux aussi, à se frotter les uns aux autres pour préparer le centième anniversaire. « Les différences de langues, les différences de sensibilités entre scouts chrétiens et scouts pluralistes, ou entre filles et garçons... doivent être surmontées pour mener à bien le projet du centième anniversaire. » Dans chaque fédération, certains ont même pris des cours de langue pour mieux communiquer autour de ce projet...

Car en matière de réussite, l'enjeu est colossal. Réunir 80.000 scouts et guides le même jour au même endroit relève du défi. « Ce sera le plus grand rassemblement de ce type jamais organisé en Belgique. Et la collaboration entre flamands et francophones nous paraissait évidente pour une telle occasion. Une occasion de réapprendre à découvrir l'autre au travers de la rencontre », souligne Pierre Scieur.

À quelques semaines d'élections fédérales, le message aura une petite valeur de symbole...



PIERRE SCIEUR :

« Nous n'avons jamais été aussi nombreux... mais nous devons encore nous ouvrir à d'autres publics. »

LE CONCRET, LA NATURE... ET LES AUTRES

Réaliser des choses palpables et concrètes dans un monde qui valorise trop le virtuel et les écrans d'ordinateurs constitue certainement un défi. « Monter une tente sur pilotis, se crever pendant 48 heures sur un projet et avoir de la résine plein les mains... On doit être un peu fous pour vivre cela ! Et sans doute qu'en offrant aussi un rapport original à la nature, cela

renforce encore l'attrait du scoutisme. »

Mais le scoutisme, comme d'autres mouvements de jeunesse, tire sa force dans la rencontre de l'autre : « Dans un monde trop individualiste, cela fait du bien d'apprendre à vivre ensemble, notamment par le biais de petits groupes de 6 ou 8 personnes. En sizaine ou en patrouille, on se frotte aux autres » conclut le président fédéral de la FCS.

DÉFIS FUTURS

Mais au-delà de l'anniversaire, les mouvements héritiers de Baden Powell regardent aussi vers l'avenir. Pour Pierre Scieur, un grand défi reste l'ouverture à d'autres publics : « Nous devons poursuivre les efforts entrepris pour sortir du schéma : 'je suis scout parce que mon oncle l'était...' Il y a encore des quartiers ou des villages où notre proposition d'animation est absente. Il y a encore des milieux socio-économiques moins touchés par nos actions. Nous devons être un peu moins 'blanc, blond, belge'. Pourtant, l'offre du scoutisme est pertinente. Et notre cotisation reste moins chère qu'une adhésion à un club sportif ! Quatre fois moins chère ! »

Pour la suite, Pierre Scieur annonce aussi de grandes manœuvres. « En mars, du côté francophone, les fédérations scout et guide catholiques devraient respectivement prendre une décision d'orientation vers une fusion. D'ici un an à un an et demi, notre énergie devrait être mise en commun pour poursuivre ces efforts d'ouverture... » Le deuxième siècle du scoutisme francophone devrait changer de figure. Comme c'est déjà le cas en Flandre depuis plusieurs années. ■

Stephan GRAWEZ

MÉGA-RASSEMBLEMENT

Même les plus hauts responsables des cinq fédérations flamandes et francophones scouts et guides

Pour les infos relatives au centième anniversaire, organisé par les cinq fédérations scouts et guides de Belgique : www.scouting2007.be

Toujours bien vivants, les Patros veulent relever les défis de l'avenir. Pour se faire davantage connaître, ils lancent une opération « portes ouvertes » en ce début de mars.

Chaque week-end et pendant les vacances, ils sont des milliers d'enfants et de jeunes à rejoindre leur local Patro, un foulard vert et jaune noué autour du cou. Leurs animateurs et animatrices les y attendent pour vivre avec eux une journée d'activités et de jeux. « Un élément important de notre pédagogie, c'est qu'elle est familiale, explique Jacky Quintart, secrétaire général de la Fédération Nationale des Patros. On accueille des enfants de 4 à 18 ans au même moment et dans un même lieu. Et l'on part au camp tous ensemble même s'il y a des activités par tranche d'âge. La pédagogie est basée sur l'action et le jeu. Depuis plusieurs années, on tente de développer davantage la pédagogie du projet. » C'est à travers toutes ces activités que se fait l'apprentissage des valeurs de la vie en groupe, le partage, le respect, la solidarité. « Mais il y a aussi des rites qui viennent structurer cette pédagogie, ajoute-t-il, rite d'accueil, de passage d'une section à une autre, d'engagement comme animateur, d'évaluation, etc. »

RELÈVE

Les premiers « patronages » en Belgique ont vu le jour vers 1850, essentiellement dans le milieu des paroisses dont ils sont devenus progressivement un élément essentiel. Il s'agissait à l'époque d'un patronage des enfants pauvres par les riches. En 1924, les centaines de Patros existants se sont fédérés pour constituer un mouvement de jeunesse. « Il y a actuellement à peu près

300 Patros répartis équitablement en 20 régionales sur l'ensemble du territoire de la Communauté Française. Nous avons, par exemple, une forte présence en Luxembourg et dans la région de Verviers. Cela fait environ 17.000 animés et 4.000 animateurs et responsables. » Le propre d'un mouvement de jeunesse, c'est d'être « en mouvement » et de permettre à de plus en plus de jeunes de s'y engager pour un temps. Mais la difficulté, c'est de pouvoir s'inscrire dans la durée : « On constate des cas de jeunes Patros qui ont fonctionné deux ou trois ans et qui se sont vite épuisés. Il faut donc continuellement préparer la relève. » Et donc motiver des jeunes à s'engager plus avant comme animateurs et responsables. Une enquête réalisée récemment a mis en évidence certaines de ces motivations : transmettre aux enfants ce que l'on a reçu, garder les relations qui se sont nouées dans le groupe, acquérir des compétences. « Pour des plus âgés, ajoute Jacquy Quintart, il y a aussi un engagement de fond : je veux une société meilleure, le Patro y contribue et donc je m'engage dans le Patro. »

INITIATIVES

L'avenir des Patros passe aussi par « la formation à tous niveaux, tant pour l'encadrement que pour l'animation ». Le secrétaire général relève « l'importance de trouver des adultes pour encadrer les Patros, non pour faire les choses à la place des jeunes, mais pour les accompagner. Il s'agit de pouvoir se positionner dans le réseau associatif local, de créer ou recréer des relations avec les autres mouvements de jeunesse, certaines associations, les paroisses, la commune. »

C'est pour partager ces défis et faire connaître leurs activités et projets que les Patros locaux sont invités par la Fédération à « simplement ouvrir leurs portes aux heures habituelles de leur réunion hebdomadaire », comme le dit Amélie Chevalier, responsable de la Communication. Ainsi, les 3 et 4 mars prochains, les enfants et les jeunes pourront, le temps d'une matinée ou d'une après-midi, découvrir et s'initier aux activités organisées par le Patro de leur région. « La meilleure manière de faire venir les enfants et les adolescents, c'est de leur montrer les animations de qualité que l'on fait chaque semaine », conclut-elle. ■

Thierry TILQUIN

PATROS.
Une pédagogie familiale.



► Une exposition célèbre les 150 ans de son créateur Baden-Powell.

Saviez-vous que les premiers dessins de Hergé et Franquin ont été publiés dans des revues des scouts catholiques ? Peyo, Hermann, Will ont fait de même.

Saviez-vous que le premier camp scout a été planté en 1907, voici cent ans tout juste, à Brownsea. Il a bien évidemment été inauguré par Robert Baden-Powell, père du scoutisme, dont on fête cette année le 150^e anniversaire de la naissance. N'en jetez plus, la coupe est pleine.

Double exposition

En tous les cas, pour un certain François Deneyer, patron de la Maison de la bande dessinée plantée à la Gare centrale, à deux

pas du centre-ville. Le créateur du regretté musée Jijé organise en effet une double exposition sur le scoutisme : le centenaire du camp et le 150^{ème} du père.

François Deneyer met ainsi en exergue le travail de trois auteurs ayant peint, dessiné, croqué le scoutisme sous toutes ses coutures. Le premier se nomme Pierre Joubert, il a fait ses premières armes en illustrant "Signe de Piste". A son crédit : des milliers de dessin sur le scoutisme.

Aussi Jijé...

Le deuxième auteur est un grand ami de François Deneyer puisqu'il s'agit tout simplement de Jijé. Pourquoi Joseph Gillain ? Pour son Baden-Powell pardi. Si le scoutisme est relativement peu présent dans cet album de 88 planches, Jijé suit la vie et les aventures du père du scoutisme dans un album rempli de rebon-

dissements.

... et MiTacq

Dernier bédéiste à intégrer cette exposition pas comme les autres : MiTacq. De son vrai prénom Michel Tacq, cet auteur est le créateur de "La patrouille des Castors", trente albums narrant l'aventure de cinq scouts âgés de treize à quinze ans. Tapir affamé, Faucon discret, Chat tout à tous ou encore Mouche laborieuse... Les totems de ces jeunes héros résonnent encore dans les mémoires de nos enfances.

L'exposition, qui présentera également des planches de Peyo, Gotlib, Franquin, Will, Lambil, etc., a démarré ce mardi 13 février. Elle se clôturera le 2 septembre prochain.

M.L.

► Exposition "Le centenaire du scoutisme", à la Maison de la bande dessinée, 1 boulevard de l'Impératrice, du 13 février au 2 septembre.

► Infos : 02.502.94.68 ou [Web www.jije.org](http://www.jije.org)

A l'heure où 15.000 jeunes Wallons et 5.000 jeunes Bruxellois s'appêtent à introduire une demande d'allocations d'attente et à assister à leur premier contrôle de recherche d'emploi à l'ONEM, faute d'avoir trouvé un emploi, les Jeunes CSC tiennent à rappeler quelques chiffres éloquentes...

« Entre 2004 et 2005, l'emploi disponible pour les 15-24 ans a diminué, particulièrement en Flandre, alors qu'il a augmenté pour les 50 ans et plus » (1), explique d'entrée de jeu Claire Delobel, Responsable Nationale des Jeunes CSC. « Par ailleurs, dans les trois régions du pays, le taux de chômage des jeunes est trois fois plus élevé que la moyenne (2). Et le taux d'emploi temporaire des 15-24 ans est presque quatre fois supérieur à la moyenne, particulièrement chez les jeunes femmes alors que celles-ci sont en moyenne plus qualifiées! » (3), s'étonne encore Claire Delobel qui constate avec amertume qu'entre 2000 et 2005, les réductions de cotisations sociales patronales ont été multipliées par 8 pour un nombre d'équivalents temps pleins multiplié par 1,7! « Ce type de politique, amplifié par le pacte des générations, n'a pas permis de réduire le chômage des jeunes »!

Au moment où les questions d'emploi font l'objet de nombreux débats électoraux et où des milliers de jeunes s'appêtent à rejoindre la masse des demandeurs d'emploi indemnisés, les Jeunes CSC s'interrogent sur l'impact réel des mesures prises en faveur de l'emploi des jeunes. Ils constatent aussi qu'il est de plus en plus difficile pour les jeunes de s'y retrouver dans les nombreuses démarches administratives à accomplir et parmi les différents types de contrats et de statuts (liés aux aides à l'emploi notamment) qui se multiplient.

Pour les aider, ils mettent à leur disposition la brochure gratuite « Tes Droits », un guide indispensable aux jeunes qui entrent dans la vie active (4).

(1) 1,1% en moyenne, -0,9% à Bruxelles, -3,1% en Flandres et +4,1% en Wallonie. Source : SPF Économie - Direction générale Statistique et Information économique (Enquêtes sur les forces de travail).

(2) Taux moyen : Bruxelles : 16,5%, Flandre : 5,5%, Wallonie : 11,9% - taux de chômage des 15-24 ans : Bruxelles : 35% , Flandre : 14,2%, Wallonie : 32% - source : idem

(3) Taux moyen : 8,9% - taux des 15-24 ans : 32,2%, 35% pour les femmes et 36% en Flandres - source : SPF économie

(4) La brochure est gratuite et peut être commandée auprès des Jeunes CSC, Chaussée de Haecht 579 - 1030 Bruxelles - Tél. : 02/246.32.19 - jeunes-csc@jeunes-csc.be

EPINGLÉ POUR VOUS

● Revue de presse

<i>Avis aux partis : le MOC veut plus de social</i>	50
<i>Acte de décès d'un certificat</i>	51
<i>Le « filtre à pédophiles » est levé</i>	52
<i>La disparition du certificat de bonnes vie et mœurs : une avancée ou un recul ?</i>	53
<i>Carte blanche : Régionaliser l'emploi : pour quoi faire ?</i>	54
<i>Carte blanche :</i>	
<i>Plaidoyer pour le maintien du statut fédéral de l'Onem</i>	55
<i>STIB : La gratuité jusqu'à 25 ans fait son chemin</i>	56
<i>Jeunes et religion : Stop ou encore ?</i>	57
<i>Comment accompagner les jeunes sur le chemin de la foi ?</i>	58

.....

La revue de presse est constituée d'une sélection d'articles autour de thématiques qui concernent directement ou indirectement les organisations de jeunesse : l'enfance, les jeunes, l'aide à la jeunesse, la vie associative, la société multiculturelle, l'emploi dans le secteur non marchand, l'Eglise en société...

► Le Moc se lance dans la campagne en proposant son avant-programme.

Jeudi, le Mouvement ouvrier chrétien (Moc) présentait son avant-programme pour les élections fédérales du 10 juin. Fin avril, sous l'intitulé "le XXI^e siècle sera social ou ne sera pas" l'organisation proposera un programme définitif. En attendant, le Moc, tout en revendiquant sa totale indépendance politique, évoque déjà quelques idées comme la contribution sociale généralisée.

Le Moc est une organisation sociale francophone. Il regroupe

800 000 membres issus d'organisations syndicales et sociales, dont celles de la Mutualité chrétienne et du syndicat chrétien, la CSC. Ses dix fédérations couvrent exclusivement le territoire francophone, mais son action est complétée, en Flandre par son homologue, l'ACW.

Thierry Jacques, président du Moc, s'adressait d'ailleurs "uniquement aux partis francophones" en présentant hier ses quatre grands thèmes de campagne : l'enjeu social, le budget et la fiscalité, les institutions et la démocratie participative. "La question du développement durable sera aussi intégrée", a-t-il assuré. D'ici fin avril, le Moc consultera ses organisations pour faire émerger

un programme de campagne à partir de ces quatre priorités.

Thierry Jacques a d'ores et déjà fait valoir quelques ambitions : une contribution sociale généralisée, tout d'abord, qui permettrait de réduire les cotisations sociales salariales (et de supprimer éventuellement certaines cotisations spéciales) en taxant notamment les revenus immobiliers et financiers. Ensuite, le Moc entend dénoncer "la régionalisation idéologique qui se cache derrière le débat institutionnel" et le risque d'une "crise démocratique grave si les gens continuent à se désintéresser de la politique". Pour la campagne fédérale, les responsables du Moc "n'entendent être liés à aucun

parti politique." Leur président espère vivement qu'Ecolo, le CDH et le PS partageront leurs objectifs. Une adhésion qui s'est aussi manifestée lorsque Thierry Jacques a abordé la priorité qu'il entend donner à la question des sans-papiers : "Il faudra que le Parti socialiste règle ce problème majeur."

D'ici le mois de juin, tous les candidats recevront des fiches de revendications sur 14 thématiques fédérales : "On veut mener le débat, mettre en évidence les enjeux de l'élection".

Les partis sont d'ores et déjà prévenus : pour ces élections, le Mouvement ouvrier chrétien voudra plus de social.

J.Fe(st.)

Le certificat de bonnes conduites, vie et mœurs a vécu. Les circulaires ministérielles qui fixaient les instructions relatives à la délivrance de ce document administratif ont été annulées il y a deux jours par le Conseil d'Etat. Résultat : « *C'est le vide juridique complet*, analyse Benoît Van der Meerschen, président de la Ligue des droits de l'homme, coplaignante dans ce dossier. *Désormais, toute demande de certificat de bonne vie et mœurs est nulle et non avenue.* »

L'affaire trouve son origine au début des années 2000 dans la réactivation des enquêtes de police lors de la demande d'un certificat. A l'époque, air du temps oblige, celui-ci était exigé pour l'obtention d'un emploi dans le domaine de l'éducation, de l'aide à la jeunesse ou de l'encadrement de mineurs. Mais les enquêtes particulièrement poussées précé-

dant l'octroi du précieux sésame ont été considérées par les défenseurs des droits de l'homme comme autant d'intrusions dans la vie privée. Les policiers chargés de l'enquête pouvaient en effet pénétrer au domicile des demandeurs, afin de vérifier – parfois de manière très subjective – les bonnes mœurs des occupants. Révoltée par ces pratiques, une enseignante francophone portait alors plainte avec l'appui de la Ligue. « *Il est dangereux que l'application d'un tel outil qui peut être intrusif soit laissée au seul bon vouloir du gouvernement*, poursuit Van der Meerschen. *Il faut, à ce propos, une véritable réflexion démocratique au Parlement. Par ailleurs, c'est le propre d'un pouvoir démocratique responsable de ne pas céder à la pression pour légiférer et de procéder à des débats dans un climat serein.* »

Depuis 1997, une loi prévoit que les certificats de bonnes vie et mœurs seront remplacés par des extraits du casier judiciaire.

En juillet 2003, l'actuel gouvernement a renouvelé son engagement ferme d'appliquer la loi. Celle-ci n'est toujours pas entrée en vigueur.

La raison ? Pour le président de la Ligue des droits de l'homme, « *il est très confortable pour le pouvoir d'activer des contrôles, de demander des certificats. Mais désormais, il faut qu'il y ait une réflexion avant la fin de la législature.* »

Contacté vendredi soir, le ministère de la Justice a renvoyé la balle au ministère de l'Intérieur, « *principal concerné* ». Au ministère de l'Intérieur, on ignorait l'existence de l'arrêt du Conseil d'Etat. Mais, après une écoute attentive, on en a « *pris note* ». ■

MICHEL DE MUELENAERE

C'est une catastrophe ! » Le délégué général aux Droits de l'enfant Claude Lelièvre n'a pas de mots assez durs pour dénoncer la levée des « filtres à pédophiles » que constituait, jusqu'à présent, la délivrance de certificats de bonne vie et mœurs.

Pour les candidats à un emploi impliquant une proximité avec les enfants, le certificat imposait un avis motivé du chef de corps de la police et du bourgmestre. Cet avis permettait ainsi de mentionner, après consultation de la Base de données nationale, l'existence d'une arrestation, d'une inculpation pour faits de mœurs et permettait aux établissements scolaires ou aux centres de jeunesse d'éviter de se contenter de la seule mention d'une condamnation au casier judiciaire – une inscription exécutée plusieurs années après les faits commis.

Dorénavant, un pédophile en aveux, poursuivi et inculpé, peut postuler à un emploi dans l'enseignement ou dans un centre de jeunesse sans qu'administrativement, il ne puisse être écarté.

En décembre, le Conseil d'État avait décrété illégales les circulaires ministérielles de 2002 et 2003 obligeant la délivrance de certificats de bonne vie et mœurs de « modèle 2 », réservés aux professionnels de l'enfance. La requête en annulation avait été lan-

cée par une enseignante qui estimait avoir été victime d'intrusion illégale dans sa vie privée. Non sans raison. La mise en œuvre de ces circulaires par les polices communales appelées à délivrer un avis était parfois diligentée avec trop de zèle. Une enseignante s'était ainsi vue affublée sur son certificat de bonne vie et mœurs d'une mention « Ne respecte pas l'autorité » par le policier auquel elle avait refusé l'entrée dans son domicile.

« Vide juridique »

Une autre s'était fait interroger sur ses habitudes ménagères. Et dans certains cas, des voisins étaient sollicités dans des entretiens inquisitoriaux. « Il y a eu des excès, confie un chef de corps. C'est inacceptable. Dans ma zone, nos avis n'étaient fondés que sur une consultation de la base de données et un avis de l'agent de quartier. Il ne s'agissait que de savoir si des faits de mœurs étaient à charge de l'intéressé. »

Cette action devant le Conseil d'État, appuyée par la Ligue des droits de l'homme, a donc eu pour conséquence d'enterrer le certificat de bonne vie et mœurs.

Dans une lettre adressée à Marie Arena, la ministre-présidente de la Communauté française en charge de l'Enseignement, Claude Lelièvre dénonce le « vide juri-

dique » ainsi créé. Il s'inquiète de l'incertitude dans laquelle se trouveront désormais toutes les personnes qui ont la responsabilité d'enfants. « Il y aura des accidents, redoute-t-il. Il faut restaurer un filtre, sans quoi nous allons à la catastrophe ! »

Au cabinet de Marie Arena, on « donne raison à Claude Lelièvre » et on fait part de son « inquiétude face à cette situation nouvelle », d'autant que le recrutement de nouveaux enseignants bat son plein. Marie Arena a fait part de ses préoccupations à la ministre de la Justice Laurette Onkelinx au cabinet de laquelle, on nous dit qu'« une réflexion est en cours » pour tenter de remédier à la situation.

Vendredi, le *Moniteur* a publié la circulaire 095 de la ministre de la Justice qui substitue aux certificats de bonne vie et mœurs les seuls extraits du casier judiciaire. Cette circulaire prévoit toujours un modèle de casier « étendu » pour les professions en rapport avec des enfants. Mais seules les condamnations définitives y figureront, pas les enquêtes en cours.

Et les pédophiles étrangers condamnés dans leur pays d'origine ne sont pas inquiétés : la circulaire interdit la mention de leur condamnation. L'Europe judiciaire ne le permet pas encore... ■

MARC METDEPENNINGEN

Commentaire



MARC METDEPENNINGEN

DES ENFANTS DÉSORMAIS EN DANGER

La levée du « filtre à pédophiles » que constituait l'existence du certificat de bonne vie et mœurs réservé aux professionnels de l'enfance est consternante à plus d'un titre.

La plainte qui a abouti à son annulation par le Conseil d'État résulte d'abord de pratiques policières excessives, sans aucune mesure avec l'objectif poursuivi, et qui se sont déployées dans l'anarchie pendant trop d'années, donnant ainsi à des enseignants l'impression d'un « flicage » humiliant et disproportionné.

L'abrogation forcée de ce filtre résulte ensuite de l'incapacité des gouvernements successifs à le bétonner dans une loi et dans la croyance naïve que l'impératif

de la lutte contre la pédophilie suffirait à en assurer la légitimité et la légalité.

La disparition de ce filtre offre enfin (et surtout) la possibilité aux pédophiles sous enquête de postuler sans entrave administrative à des emplois en contact avec des enfants.

Ces enfants sont désormais en danger. On aurait du mal à admettre que les principes de précaution qui s'appliquent avec tant de rigueur à l'agriculture ou à l'industrie alimentaire ne soient pas retenus également en matière de lutte contre les pédophiles, dont les cibles naturelles sont les lieux fréquentés par les enfants.

La seule vérification par un service de police de l'existence de poursuites sérieuses pour faits de mœurs à l'encontre d'un postulant à un emploi dans l'enseignement ou dans un centre de jeunesse ne nous semble pas atténuatoire à sa présomption d'innocence. Elle est de nature à juguler aussi le risque d'une défection à l'égard des professionnels de l'enfance. Elle permettra de rassurer tout parent sur les qualités morales minimales qu'il est en droit d'attendre de ceux à qui sont confiés ses enfants.

En adoptant la loi du 8 août 1997 relative au casier judiciaire central, le législateur a créé un casier judiciaire unique. L'objectif : centraliser les données concernant les condamnations et connecter les administrations communales à ce réseau d'information.

Ce faisant, le législateur prit la décision de remplacer les certificats de bonnes conduite, vie et mœurs (CBCVM) par des extraits du casier judiciaire. En effet, les CBCVM présentaient certains inconvénients en matière de protection de la vie privée et de réinsertion des personnes condamnées, en raison de leur champ d'application plus étendu que celui de l'extrait de casier judiciaire. Toutefois, les arrêtés d'application n'ont jamais été adoptés par le gouvernement.

En 2002, le Ministre de l'Intérieur a adopté une circulaire donnant les instructions nécessaires aux fonctionnaires pour effectuer les enquêtes de moralité sur les personnes concernées par l'octroi d'un CBCVM. Cette circulaire pré-

voyait la coexistence de deux types de certificats : un certificat « classique », pour toutes les activités en général, et un certificat « particulier », requis pour l'exercice d'activités impliquant un contact avec des enfants.

Mais les enquêtes nécessaires pour l'octroi du certificat « particulier » posaient un problème : ce type d'enquête, dite de « moralité », était mené par un agent de quartier et ne se basait pas sur des faits objectifs, comme les condamnations judiciaires.

L'agent de police procédant aux enquêtes interrogeait le voisinage, effectuait des visites domiciliaires, se basait sur des considérations totalement étrangères à l'objet de son enquête. De ce fait, des enseignants se sont vus apposer certaines mentions inappropriées sur leur CBCVM, comme par exemple une mention de « réfractaire à l'autorité » ou encore des

considérations sur l'état de propreté du domicile de l'enseignant... Ils étaient donc totalement soumis à l'arbitraire des policiers enquêteurs comme de leur

voisinage, sans aucune possibilité de recours et en totale contradiction avec la loi sur la protection de la vie privée. Devant le caractère intrusif et hasardeux de ces enquêtes, des enseignants ont introduit une requête en annulation devant le Conseil d'État, avec le soutien de la Ligue des droits de l'Homme.

Certains ont déploré la levée du filtre à pédophile que constituait le certificat de bonnes vies et mœurs. Nous le déplorons

Il faut par ailleurs rappeler que la promesse, mentionnée dans l'accord gouvernemental de 2003, de supprimer le CBCVM et de le remplacer « par une consultation du casier judiciaire, avec des garanties de respect de la vie privée » n'a pas été tenue.

Le 22 décembre dernier, le Conseil d'État constatait l'illégalité des circulaires concernant le CBCVM et prononçait leur annulation. Faut-il se réjouir de cette annulation ? Dans une large mesure, oui.

Tout d'abord en raison du fait que les enquêtes de moralité, qui

instauraient une suspicion généralisée sur les personnes en contact avec des enfants, ne sont maintenant plus possibles. Ensuite, parce que le CBCVM constituait un véritable frein à la réinsertion des personnes ayant fait l'objet d'une condamnation judiciaire. Or, dans le cadre d'une recherche d'emploi, la plupart des employeurs exigent un... CBCVM ! Cette situation kafkaïenne les condamnait à être exclus du marché du

travail et les maintenait dans une situation de précarité augmentant le risque de récidive. Les personnes concernées se voyaient donc, en quelque sorte, condamnées à vie.

Suite à l'annulation des circulaires concernées, des voix se sont élevées pour déplorer cette levée du « filtre à pédophile » que constituait le CBCVM. Nous ne pouvons que déplorer cette prise de position. En effet, s'il est tout à fait indispensable de prévoir des garanties quant à l'accès à certaines fonctions, l'utilisation du CBCVM est dans ce cas de figure totalement disproportionnée.

En outre, prévoir la possibilité d'enquête de moralité pour déterminer si une personne fait ou a fait l'objet de poursuites pour pédophilie est en totale contradiction avec le principe du respect de la présomption d'innocence et il existe un risque majeur de stigmatisation à l'égard des personnes qui font l'objet de poursuites mais se voient ultérieurement blanchies par la Justice.

Enfin, le pédophile fait une nouvelle fois figure de personnage repoussoir justifiant l'adoption de mesures liberticides. C'est oublier le fait que dans 90 % des cas la maltraitance d'enfant est interne à la famille ou à son entourage direct tout en occultant les problèmes sociaux à la base de ce type de maltraitance.

S'il est souhaitable et nécessaire d'éviter que certains individus ayant un passé judiciaire lourd n'entrent en contact avec des enfants, il faut limiter l'accès aux informations sur ce passé judiciaire aux cas où cela se révèle pertinent.

Par exemple, on devrait prévoir que les individus ayant fait l'objet

d'une condamnation pour coups sur mineurs ou pédophilie n'aient pas accès aux postes d'enseignants, que les candidats dans le secteur de la sécurité n'aient jamais été condamnés pour coups et blessures volontaires, que les personnes désirant exercer une fonction dans l'administration n'aient jamais

fait l'objet d'une condamnation pour corruption... Mais pas qu'un enseignant a fait l'objet d'une condamnation pour des faits de roulage, par exemple.

Bref, il faut impérativement déterminer quelles informations peuvent être transmises et à quelles instances ou préciser qui pourra demander un extrait de casier judiciaire et pour quelles condamnations. Il faut donc limiter le

champ d'application de l'extrait de casier judiciaire. Cet objectif de ne laisser un accès qu'aux informations pertinentes en fonction de l'usage du document demandé figure aussi dans la déclaration gouvernementale de 2003... Reste maintenant au gouvernement à faire, enfin, son travail... ■

Michel Jadot

Président honoraire du SPF Emploi



Le Président du SPA persiste et signe : il faut régionaliser la politique de l'emploi, y compris l'assurance chômage. Selon lui, la politique de l'emploi au fédéral n'a plus de sens, les marchés de l'emploi en Flandre et en Wallonie sont trop différents : on a besoin de politiques spécifiques. En Wallonie, le problème se situerait au niveau du chômage des jeunes ; en Flandre, le taux d'activité des âgés serait en cause. Pour favoriser l'emploi, il faudrait réduire les charges patronales pour les jeunes en Wallonie et pour les plus âgés en Flandre. Une telle argumentation est non seulement d'un simplisme navrant mais également fallacieuse.

Tout d'abord, il faut garder à l'esprit qu'on a déjà fait une grande partie du chemin en matière de régionalisation. Beaucoup d'éléments de la politique de l'emploi (placement, insertion, formation etc.) sont aujourd'hui régionalisés et permettent d'ajuster les réponses aux particularités régionales. Les Régions ne s'en sont pas privées. Le Conseil supérieur de l'Emploi a recensé un nombre impressionnant de mesures, à tel point que l'on s'inquiète désormais de leur dispersion, du défaut de cohérence et de coordination et de l'absence d'évaluation.

Si ces mesures n'atteignent pas leurs objectifs, c'est aux Régions qu'en incombe la responsabilité. D'autre part, les politiques spécifiques préconisées par Johan Vande Lanotte consistent essentiellement en des réductions de cotisations de sécurité sociale ou des activations d'allocations de chômage, différenciées selon les Régions. Comme si l'utilisation des moyens financiers de la sécurité sociale était le seul levier pour mener une politique efficace en matière d'emploi !

Comme l'intéressé prétend ne pas vouloir porter atteinte à la sécurité sociale fédérale, pourquoi ne propose-t-il pas alors de déraliser la politique de l'emploi ? En effet, si on peut poser la question de la régionalisation, il faut également s'interroger sur l'opportunité d'aller en sens inverse. Parce que la régionalisation de 1988 n'a pas nécessairement permis de tout faire fonctionner, loin de là. Pour la petite histoire, jusqu'à il y a peu, l'échange d'informations sur les offres d'emploi entre les Régions buttait encore sur des problèmes de transmission des données en raison de difficultés d'interconnexions entre les systèmes informatiques des divers services publics de l'emploi. Tout cela, près de 20 ans après la

création du Forem, de l'Orbem et du VDAB ! Pourquoi le Président du SPA s'obstine-t-il, alors que toutes les organisations syndicales et la FEB ont insisté sur le danger de régionaliser l'outil de la réduction des charges sociales dans la mesure où ceci aboutirait à des coûts salariaux différents selon les Régions, des taux de cotisations différents, des réglementations différentes en matière de chômage, avec les conséquences désastreuses qui en découleraient pour les entreprises éταblies dans plusieurs Régions ?

La Wallonie comme la Flandre ont besoin des mêmes réformes qui couvrent la question des jeunes et celle des âgés...

A ceux qui insistent sur les particularités régionales peut-on rappeler que les données socio-économiques de la Région bruxelloise, couvrent un espace géographique qui va bien au-delà des 19 communes et englobent également les provinces du Brabant flamand et du Brabant wallon ? Cela signifie-t-il que certains souhaitent changer les frontières des Régions ? Même en Flandre, les situations en matière d'emploi varient fortement entre les provinces, ce qui appellerait alors des négocia-

tions différenciées sur nombre de questions. D'autre part, que Johan Vande Lanotte ne vienne pas nous dire que le Gouvernement fédéral n'a rien fait pour encourager le maintien ou permettre le retour en emploi des personnes en fin de carrière. Indépendamment des restrictions quant à l'accès à la prépension, des incitants financiers ont été introduits, tels de nouvelles réductions de charge pour les entreprises qui occupent ou embauchent des seniors, la possibilité de combiner dans une mesure plus large une pension et un revenu du travail, un système de bonus octroyant un supplément de pension pour les personnes continuant à travailler après 62 ans, etc. Si ces mesures ne signifient rien, pourquoi vante-t-il les mérites de ses ministres SPA au gouvernement fédéral, à l'Emploi et aux Pensions ? Pourquoi a-t-il défendu avec tant de conviction le pacte de solidarité entre les générations, au risque de se fâcher avec la FGTB ? Pourquoi se réjouit-il de la conclusion du récent accord interprofessionnel si c'est pour le mettre en cause à l'occasion des prochaines élections ?

Au niveau de l'OCDE et de l'UE, on a adopté depuis 1994 des objectifs en matière d'emploi qui sont communs pour tous les pays

membres. Or ces pays sont bien différents, tant en matière de performances économiques qu'en matière de marché du travail. Ce qui est possible au niveau international, n'aurait plus de sens au niveau belge ? En réalité, la Wallonie comme la Flandre ont besoin globalement des mêmes réformes qui couvrent à la fois la question des jeunes et celles des âgés et cela, parce qu'il faut développer une approche intégrée – recommandée d'ailleurs par l'UE – qui ne met pas les jeunes et le vieux en concurrence.

Pour terminer, toujours la question : régionaliser, pour quoi faire ? Peut-on imaginer que certains responsables politiques flamands annoncent clairement qu'avec la régionalisation, on aura les moyens en Flandre d'un nouveau durcissement du plan d'accompagnement des chômeurs, de la suppression de toute formule de prépension, de la limitation dans le temps de la durée d'octroi des allocations de chômage et d'une réduction du délai de préavis des employés ?

Bien sûr, tout ceci pourrait n'être qu'une fiction, car pour un candidat Premier ministre, cela fait mauvais genre comme message électoral, surtout si l'on veut plus d'ouvriers au Parlement...

scission à venir. Dans cette perspective, ils lancent un appel pour que se constitue, dès des côtés de la frontière linguistique, un large mouvement commun. L'avertissement lancé en 2004 par André Mordant, à l'époque président de la FGFB, et par Luc Cortesebeck, de la CSC, était clair : « Nous sommes absolument opposés à la régionalisation de l'Onem. Nous prévenons le monde politique : ne prenez aucune décision susceptible de compromettre la solidarité entre les travailleurs de ce pays. La scission de l'Onem se solderait par une discrimination inacceptable (Le Soir, 13 septembre 2004). » ■

Signataires : Matteo Alaluf, ULB ; Jan Brumaert, Université de Gand ; Georges Deburme, ancien président de la FGFB ; Luc Desmedt, directeur de l'Association laïque humaniste ; Ludo Dierckx, sénateur honoraire ; Charles Ducal, poète ; Henri Elensdath (ULB) ; Eric Goeman, porte-parole d'ATTAC ; Cécile Harinle, CSC, ex-sénateur ; Gui Heyman, secrétaire FGFB-métal Brabant flamand ; Michel Jadot, président honoraire du SPF Emploi ; Gaby Jaenen, secrétaire de la Centrale Générale FGFB ; Hugues Le Paige, journaliste ; Fred Louckx, ULB ; Francine Mestrum, ATTAC ; Anne Morelli, ULB ; Maxime Strobant, ULB ; Paul Pauw, sénateur honoraire ; Rik Pinxten, RUC, président des Associations laïques humanistes ; Ingrid Van Brabant, coordinatrice fédérale CGSP ONEM ; Dany Van Cauwenbergh, secrétaire de la FGFB-Alimentation, Anvers ; Jan Vandepitte, président de la CGSP FL Onem ; Eric Van Der Smissen, secrétaire du Setca BNV ; Geert Van Istendael, écrivain ; Bruno Verlaet, président de la centrale générale de la FGFB - Anvers ; Hendrik Vermeersch, secrétaire du Setca BNV ; Walter Zinzen, journaliste.

constituerait une primeur européenne, avec les plus faibles cotisations. Il y aurait des conditions séparées pour avoir droit aux indemnités. Il y aurait également des niveaux différents d'indemnisation et des critères différents pour évaluer si un emploi est « décent ». Que se passerait-il en cas de chômage temporaire dans une entreprise comme VW-Forest qui emploie des travailleurs venant de Flandre, de Bruxelles et de Wallonie ? Recevraient-ils des indemnités de chômage séparées ? Au sein de la même entreprise, les travailleurs tomberaient sous le coup de réglementations différentes selon leur région d'origine.

Et la cascade tombe encore plus bas : de la différenciation des indemnités à celle des salaires, il n'y a plus qu'un pas. Des CCT différents pour la Flandre et la Wallonie ? Un AIP wallon et un AIP flamand ? Une fois que serait décidée la scission de la compétence de l'emploi et que le mouvement ouvrier de Belgique serait lui aussi scindé, la surenchère aurait les coudees franches. Au nom de la concurrence, on dresserait les uns contre les autres les travailleurs flamands et wallons afin de leur faire avaler une politique encore plus agressive de flexibilité, de chasse aux chômeurs, de restrictions dans la sécurité sociale et de réductions des charges patronales. Cela se terminerait par la scission du mouvement ouvrier et des syndicats.

Au sein du mouvement syndical, tant socialiste que chrétien, la résistance gagne en intensité. Avec le soutien du Mouvement du 15 Décembre, les signataires de la présente veulent soutenir de toutes leurs forces le rejet de toute

régionalisation de la politique de l'emploi paraitrait déjà nettement moins « sexy », aux yeux de l'électeur flamand (Le Soir, 7 février).

Il n'y a pas si longtemps, le ministre Landuyt qualifiait l'Onem de « gardienne de la véritable sécurité sociale, dont nous estimons qu'elle devrait être organisée et protégée non seulement au niveau belge, mais même au niveau européen ». Mais son président de parti entend la sacquer, cette gardienne ! La régionalisation de l'Onem

l'électeur en travaillant avec un agenda caché. Jadot, l'ancien patron de l'Administration fédérale de l'emploi, additionne le tout et conclut que la scission de l'Onem ne rimerait à rien... « à moins que les hommes politiques de Flandre, Vande Lanotte en tête, entendent uniquement durcir le plan d'activation des chômeurs, supprimer toutes les prévisions et limiter les indemnités de chômage dans le temps. Mais si on présente les choses sous cet angle, le programme de

Le Royer



l'emploi de Flandre et de Wallonie différent fondamentalement l'un de l'autre (voir site internet du SP.a). » On croirait entendre glapir l'Unité et la Voka (INDLR : les classes moyennes et le patronat flamands). Le 26 novembre, les organisations patronales flamandes ont mis au point un mémorandum commun sur la réforme de l'Etat. Exigence numéro un : la régionalisation de la politique du marché de l'emploi. La Voka et Unizo veulent enterrer le statut fédéral de l'Onem. L'argument de Karel Van Etvel, d'Unizo ? L'Onem sanctionne trop peu. Se mettant en quête de partenaires, il tombe sur... son

Nous pensons que la véritable raison de ces « scissions » est estompée et qu'on s'adresse à l'électeur avec un agenda caché

collègue wallon, Eric Domb. Le président de l'Union wallonne des Entreprises déclare : « Nous devons modifier notre système quasiment criminel qui incite les chômeurs à se colteler dans un statut d'assistance éternelle (De Tijd, 24 janvier). » De son côté, le président de la Voka, Vandeurzen, entend accroître le taux d'activation des travailleurs plus âgés... via une réduction des cotisations sociales patronales. Mais la chose n'est provisoirement pas possible, car ces cotisations relèvent du fédéral (De Tijd, 27 janvier).

Dans toutes ces déclarations, il convient de chercher le lien entre les ambitions communautaires et la politique socioéconomique que l'on veut mener. Nous avons le pressentiment que la véritable raison de toutes ces « scissions » est estompée et que l'on s'adresse à

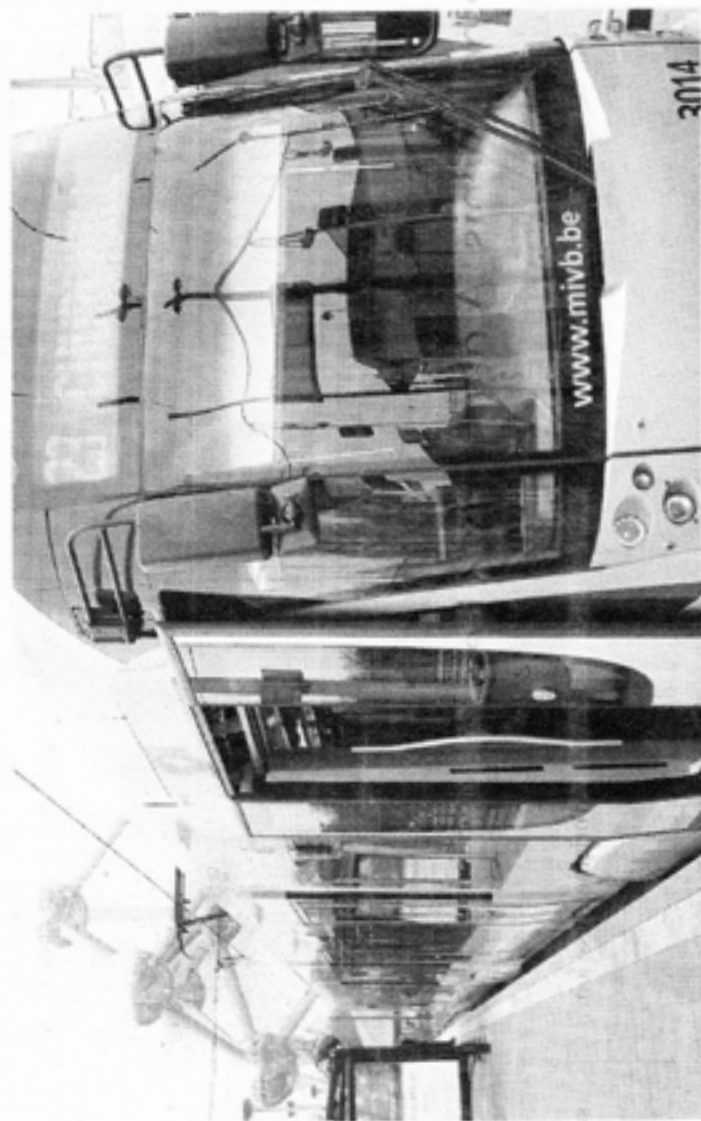
Dans la perspective des élections, on examine toutes choses à l'aune du communautaire, alors qu'on laisse derrière soi l'émancipation flamande. Mais sans doute les partis politiques estiment-ils qu'il s'agit d'un sujet aisé pour s'adresser à leur public cible. Les francophones ont été gagnés par un répit communautaire et en ont profité pour consacrer davantage d'attention aux problèmes socioéconomiques. Mais, entre-temps, tout le monde se prépare à la nouvelle réforme de l'Etat.

C'est un domaine dans lequel il est facile d'exciter les esprits et d'adopter un ton irrationnel. Ici, le mot magique n'est autre que « scission ». Ici, le Vlaams Belang est le plus fort en gueule. Il continue à enfoncer son vieux clou : il faut scinder la Belgique à tous les niveaux sans exception. Le cartel CD&V/N-VA veut une « réforme substantielle de l'Etat » et exige que les impôts, les soins de santé, l'emploi, le savoir et la mobilité deviennent des compétences flamandes. Cela signifie la scission de presque toute la sécurité sociale. Et, de ces revendications, on fait des points de rupture pour la formation gouvernementale à venir. La ministre Moerman demande que la Flandre puisse appliquer des réductions sur l'impôt des sociétés. Johan Vande Lanotte, lui aussi, tire à la charrette flamande : « Dans la prochaine réforme de l'Etat, j'entends surtout parler de la politique de l'emploi. Il serait hautement préférable qu'elle passe dans des mains flamandes. On ne peut comparer un chômeur de La Louvière avec un chômeur, disons, de Roer, par exemple. Les marchés de

Un poil plus cher qu'à Paris mais largement inférieur à celui d'Amsterdam de Berlin ou encore d'Oslo, le prix du titre de transport (carte un voyage) de la Stib se situe dans le ventre mou du classement 2006 effectué par la banque suisse UBS (voir l'infographie). Celle-ci a comparé les tarifs pratiqués dans 71 villes de par le globe, comme l'annonçait vendredi *La Capitale*. Résultat, avec 1,50 le ticket, Bruxelles se situe juste au-dessus de la moyenne (1,1 euro), les extrêmes ayant pour noms Manille ou Djakarta (0,2), d'un côté, et Stockholm (3,7), de l'autre.

Les Tec sont moins chers

Un résultat qui satisfait Pascal Smet, ministre (Spa) de la Mobilité. « D'autant qu'on ne peut pas comparer que ce qui est comparable, le ticket vendu à Bruxelles est valable une heure et permet de changer de ligne, ce qui n'est pas le cas partout. » Reste que le ticket bruxellois est plus cher que son homologue wallon (1,3 euro) et que son prix atteint même les deux euros s'il est acquis à bord d'un véhicule. « Une mesure destinée à augmenter la vitesse commerciale, achetée ailleurs, le ticket reste à 1,5 euro, rappelle le ministre. D'autre part, on ne peut comparer la Stib dont le réseau est différent et l'offre plus grande avec les Tec. »



LE PREMIER exemplaire de la version longue (43,5 m) du nouveau tram « Flexity outlook » de la firme Bombardier circule depuis lundi sur la ligne 23. PHOTO BELGA

PRIX DES TRANSPORTS PUBLICS DANS LE MONDE

En euros	Bus, tram ou métro (1)	Taxi (2)	Train (3)
Amsterdam	2,2	14,3	25,9
Athènes	0,6	2,7	9,5
Barcelone	1,1	10,8	15,4
Berlin	2,1	11,0	37,5
Bruxelles	1,5	11,8	17,5
Hong Kong	0,7	13,4	4,5
New York	1,7	9,6	43,5
Oslo	3,1	13,5	30,0
Rome	1,0	9,4	19,0
Stockholm	3,7	14,1	21,4

(1) Prix pour un trajet de 10 km ou 10 stations minimum.

(2) Prix pour une course de 5 km effectuée de jour dans le périmètre urbain, service compris.

(3) Prix d'un billet de train individuel (2^e classe) pour un trajet de 200 km.

LE SOIR 10-11/02/07 - Source : UBS

à voir s'il s'agit d'une gratuité totale ou quasi totale en demandant par exemple une participation de 25 cents par jour. »

A terme, le ministre de la Mobilité caresse même l'idée d'élargir la gratuité jusqu'à 25 ans. « On en discute mais rien n'est encore décidé, cette mesure représentant un coût important. »

Du côté de la Stib, on ne se dit pas contre le principe de gratuité qui devrait augmenter le nombre

rer dans le centre de Bruxelles. Cinq voitures offriront une tarification forfaitaire pour les petits trajets. « Qui devrait tourner autour des 6 euros pour 3 kilomètres. »

Autre projet sur les rails, l'élargissement de la gratuité. « Dans le cadre du contrat de gestion, le gouvernement a donné son accord de principe pour la gratuité des 12-18 ans qui devrait être d'application d'ici à 2009. Reste

Reprise également dans l'enquête suisse d'UBS, les performances tarifaires des taxis. Bilan : la capitale belge se situe plutôt bien par rapport aux autres villes. « C'est une bonne chose, poursuit Pascal Smet même s'il reste un problème concernant les courses sur une petite distance, souvent refusées par les chauffeurs. »

D'ici quelques semaines, une expérience pilote devrait démar-

d'usager mais il ne faudrait pas que cette mesure pénalise d'autres projets actuellement dans les cartons. « Comme l'achat de nouveaux trams qui nous permettraient de créer ou d'allonger certaines dessertes », indique J.-P. Alvin qui souligne encore que près de 200 wagons de métro devront être remplacés entre 2010 et 2016. « Il s'agit donc d'une question de priorité budgétaire. » ■

PATRICE LEPRINCE

Les jeunes sont-ils croyants ?
Où et comment
vivent-ils leur foi ?
Deviendront-ils
des adultes croyants,
membres d'une Eglise dont
ils continueront à porter
le flambeau et les couleurs ?



Une étude récente, orchestrée par O. Servais, professeur de l'unité d'anthropologie et de sociologie de l'UCL⁽¹⁾, révèle que 30% des jeunes francophones se disent croyants. Ils semblent même l'être de façon plus solide, en meilleure connaissance de cause que les générations précédentes notamment parce qu'ils travaillent par eux-mêmes à consolider leurs croyances. Toujours est-il que, de manière générale, dans les pratiques religieuses traditionnelles, ils brillent par leur quasi absence. Alors, où sont-ils ? Où vivent-ils leur(s) foi(s) ?

Les choses ont changé

Les mutations opérées dans la société civile sont également et inévitablement visibles et tangibles dans la manière dont ils appréhendent la religion et la foi aujourd'hui. Parmi ces mutations, l'individualisme est sans doute la première à prendre en considération. S'il y a encore vingt ans, les jeunes s'engageaient pour changer la société ou par uto-

pie, c'est leurs satisfaction et convictions personnelles qu'ils mettent en avant dorénavant, au même rang que la satisfaction de la personne aidée. Notons au passage que la génération des 18-33 ans est la moins investie dans le bénévolat (28% selon l'enquête Dimanche - La Libre Belgique - UCL - novembre 2005).

Tout bouge et pourtant...

Nous sommes dans une société où tout bouge et circule : les personnes, les idées, les infos et les convictions. Cela peut troubler ceux qui ont plus de quarante ans de nos jours mais c'est le terreau dans lequel les moins de trente-cinq ans ont grandi et évolué. L'élaboration du sens ne se fait plus par la famille, l'école ou l'église mais par l'apprentissage individuel sur fond de discussion et d'information. On peut qualifier ce processus de "bricolage", mais c'est comme ça !

Les jeunes sont quand même très présents dans les temps forts (hors du quotidien), en communauté ou autour d'un

"maître à penser". Ils font des expériences qu'ils n'envisagent pas forcément dans la durée ni la répétition. Ils veulent des témoins : des personnes qui peuvent se prévaloir d'une expérience et qui la disent avec force.

De nouveaux modèles

Ils ne manifestent cependant pas le désir de prendre une position régulière dans les structures religieuses. Ils attendent moins des acteurs de l'église de la connaissance théorique ou un code de vie que de l'animation ou mieux un témoignage, et ils manifestent une grande tolérance vis-à-vis des expériences d'autrui puisque c'est à chacun d'assumer ses convictions et de rechercher ce qui l'épanouit. Le danger, c'est que tout se vaut quand la personne qui l'expérimente le vit à fond, par conviction...

Saurons-nous nous adapter aux mutations des modèles religieux des jeunes et y présenter des pierres d'attente⁽²⁾ pour leur vie aujourd'hui ? Dans une conférence de 1964, M. Zundel disait déjà : "*Parler de Dieu aujourd'hui dans le langage des premiers siècles, c'est se condamner à n'être pas compris et c'est faire courir à Dieu le péril d'apparaître comme un mythe à reléguer au musée des antiquités.*"

A méditer sans aucun doute...

Anne Van Linthout-Locht

(1) Université Catholique de Louvain

(2) Chose ou fait qu'on peut utiliser comme base pour un commencement de réflexion et/ou d'action et qui doit avoir une continuation

Une conférence
remarquable du père
dominicain
Timothy Radcliff
donnée dans le cadre de
"Bruxelles-Toussaint 2006",
tente de répondre
à la question.



Source : <http://bruxelles-toussaint2006.be>

Nous ne devons pas attendre que le jeune vienne à nous, mais nous devons aller le rencontrer sur son terrain. Où sont ils ?

Rencontre dans le respect

Ils vivent dans le monde de la musique pop, ils se rassemblent sur internet, sur leurs "chat-rooms" ou leurs "blogs", ils se réunissent autour du sport. Aller trouver les jeunes signifie quitter un territoire sécurisé pour aller vers un lieu inconnu, qui cultive peut-être des valeurs que nous ne partageons pas. Jésus aussi a choisi d'aller à la rencontre de ses contemporains, de fréquenter des marginaux, au risque d'être mal compris.

Ensuite, nous devons comprendre que le jeune demande à être respecté dans son identité, même si elle nous étonne parce que fort éloignée de nos modèles traditionnels. Les jeunes construisent leur identité par la consommation et les relations. Leurs parents trouvaient leur identité dans le travail, en tant que producteurs, par contre,

c'est en tant que consommateurs que leurs enfants choisissent ce qu'ils seront. "L'image et le style jouent actuellement un rôle central pour déterminer leur identité." Les vêtements, la marque de leur jeans, leur piercing, leur coiffure, tout cela proclame : "C'est moi".

Reconnaître leur identité

Pour le jeune d'aujourd'hui, l'amitié et la famille ont également une grande importance. Certes, étant très mobiles, leurs amitiés sont brèves. Ils proviennent souvent de familles brisées, parfois blessées, souvent recomposées. Même si cette réalité va à l'encontre de notre conception traditionnelle de la famille, nous ne devons pas rêver les jeunes selon notre propre schéma. Ils nous disent : "Pour nous accepter, vous devez aussi accepter nos proches". *Il faut oser faire le grand écart, car comment pourraient-ils se sentir chez eux, dans l'Eglise, si on semble y rejeter leur propre milieu de vie ?*

Comprendre leurs valeurs

Mais la rencontre avec les jeunes exige plus que la reconnaissance de leur identité, ils nous demandent aussi de comprendre les valeurs qui donnent sens à leur vie. La plupart sont heureux de vivre sans une référence à une transcendance : "Si ta foi te convient, fort bien, si ce n'est pas le cas, laisse la tomber". Leur rejet de la religion n'est guère agressif. A écouter les récits qui donnent sens à leur vie et qu'on trouve dans les films, à la télévision, dans leur musique, on constate qu'ils contiennent des valeurs qui ne sont pas très éloignées de l'évangile : le bonheur, la liberté, l'authenticité.

Et si l'éducation à la foi commençait par une rencontre entre l'évangile et les valeurs auxquelles les jeunes sont attachés ? Et si c'était une révélation, comme en photographie, le révélateur fait apparaître au grand jour l'image qui est sur la pellicule et qu'on ne voit pas encore ? Certes, cette démarche ne peut être récupératrice, car ce qu'ils mettent derrière ces trois mots (bonheur, liberté, authenticité) n'a pas le même contenu que celui de l'évangile. Tout en gardant un sens critique, il est bon de les accompagner sur ce chemin des valeurs.

Avoir le droit au bonheur

Les jeunes veulent être heureux. Ce n'est pas un scoop, qui ne le désire pas ? Mais l'esprit du temps leur laisse penser que le bonheur est un dû et qu'on n'est pas libre d'être malheureux quelques fois.

C'est pourquoi, chez eux, la tristesse peut être une source de honte et de solitude cachées, allant parfois jusqu'au suicide. La joie évangélique n'exclut pas le chagrin. Son contraire n'est pas la tristesse, mais la dureté de cœur. *La joie du chrétien peut contenir en elle-même la tristesse, parce qu'elle va au delà du bonheur du moment présent, à l'image du Christ qui est passé par la souffrance avant de connaître la joie de la résurrection.*

Vivre libre

La liberté est aussi une valeur à laquelle les jeunes sont attachés. Elle est souvent chez eux, synonyme d'absence de contrainte, ce qui, vu le contexte sécuritaire de notre société, est difficile à réaliser. D'où l'intérêt de "chatter" sur Internet, ce qui permet d'abolir les distances, de se divertir, d'être qui l'on veut. Nous devons rencontrer cette soif de liberté, la comprendre, l'accepter et conduire ces jeunes sur la voie de la liberté plus profonde du Christ. Les jeunes n'aiment pas les interdits mais le message évangélique libère plutôt qu'il n'enchaîne. *La liberté de Jésus est surprenante, elle est celle d'un rebelle, d'un provocateur; sa façon de placer l'homme avant la loi va à contre-courant.*

Etre authentique

La troisième valeur importante pour les jeunes est l'authenticité. Comme pour les autres valeurs, elle présente une face claire et une face sombre. Cette aspiration à exprimer avec sincérité ses convictions et à vivre en conséquence est une belle qualité. Cependant, un grand scepticisme se fait jour par rapport à toute prétention à la vérité absolue, surtout dans le monde cybernétique où

la vérité est multiple. La toile est un véritable supermarché d'opinions.

Sa vérité...

Comment répondre à cette soif d'authenticité et à ce doute face aux vérités révélées ?

D'un côté, nous devons dire ce que nous pensons vraiment et conformer notre comportement à notre idéal. Si les jeunes soupçonnent que nous cachons ce que nous pensons réellement, que nous répétons des formules apprises par cœur, ou que nous ne vivons pas selon nos convictions, nous ne serons pas des témoins acceptés par eux.

D'un autre côté, peut-on continuer à penser qu'on peut accéder à une vérité absolue dans un monde qui considère cette prétention comme suspecte ?

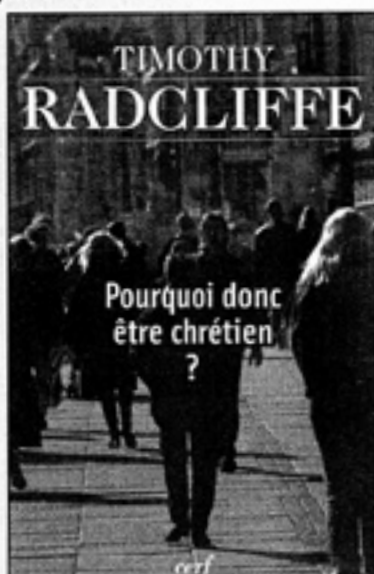
... et celle des autres

C'est un véritable défi, car, à première vue, c'est inconciliable. C'est un travail d'équilibriste : nous ne devons pas avoir peur d'exprimer notre foi, mais en même temps, nous devons être

humblement attentif à toute trace de vérité que nous décelons chez les non-croyants ou chez ceux qui le sont différemment. *Dénigrer la vérité des autres, c'est réduire la vérité de Dieu à l'étroitesse de notre esprit.*

Nous ne sommes autorisés à remettre en question l'identité et les valeurs de ceux à qui nous nous adressons, que si, au préalable, nous les avons reconnus et aimés. Et aussi à condition que nous vivions vraiment de l'esprit de l'évangile que nous proclamons : ceux qui nous rencontrent doivent percevoir en nous un bonheur qui les intrigue, une liberté qui les séduit et une authenticité qui nous pousse à reconnaître qu'on ne possède pas la vérité mais qu'on a besoin de celle des autres" (Mgr Pierre Claverie, évêque d'Oran).

Jean-Marie Delcourt



Le christianisme pour les hommes d'aujourd'hui, un plus dans leur manière d'envisager l'existence humaine et de vivre ? T. Radcliffe passe en revue certains domaines où les chrétiens devraient "garder une certaine distance par rapport à la culture dominante et y inscrire quelque chose d'original" en orientant leur regard et leur vie vers le mystère de Dieu vivant et faire de l'Eglise un lieu de liberté, de courage, de joie et d'espérance.

Traduit de l'anglais par Dominique Barrios Delgado. - Editions du Cerf : 2005.
Disponible à la Bibliothèque du Séminaire,
40, rue des Prémontrés à Liège
04/220.53.62

LISTE DES ORGANISATIONS MEMBRES DU CONSEIL DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE



Conseil de la Jeunesse Catholique (CJC)
Rue de la Charité, 43 - 1210 Bruxelles
Tél : 02/230.32.83 - Fax : 02/230.68.11
cjc@cjc.be - www.cjc.be



Fédération Nationale des Patros (FNP)
Rue de l'Hôpital, 17
6060 Gilly
Tél. : 071/28.69.50
Fax : 071/42.04.53
fnp@patro.be
www.patro.be

Fédération Nationale des Patros Féminins (FNPF)
Rue de l'hôpital 15, 6060 Gilly
Tél. : 071/28.69.55
Fax : 071/42.04.53
fnpf@patro.be
www.patro.be



Guides Catholiques de Belgique (GCB)
Rue Paul Emile Janson, 35
1050 Bruxelles
Tél. : 02/538.40.70
Fax : 02/537.3362
gcb@guides.be
www.guides.be

Jeunesse Et Santé (J&S)
Chaussée de Haecht, 579/40
1031 Bruxelles
Tél. : 02/246.49.81
Fax : 02/243.20.52
j&s@mc.be
www.jeunesseetsante.be



Gratte
Rue Hector Genard, 2
1070 Bruxelles
Tél. : 02/534.20.28
Fax : 02/534.61.10
gratte.info@tiscali.be
www.gratte.org

Volontariat d'Entraide et Amitié
Rue de la Charité, 43
1210 Bruxelles
Tél. : 02/219.15.62
Fax : 02/233.3356
info@entraideetamitie.be
www.entraideetamitie.be



Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC)
Rue d'Anderelecht, 4
1000 Bruxelles
Tél. : 02/513.79.13
Fax : 02/513.47.11
jocnationale@skynet.be

Jeunesse Ouvrière Chrétienne Féminine (JOCF)
Rue des Mouchérons 3, 1000 Bruxelles
Tél. : 02/513.79.12
Fax : 02/513.47.11
jocnationale@skynet.be



Jeunes Syndicalistes CSC (J/CSC)
Chaussée de Haecht, 579/40
1031 Bruxelles
Tél. : 02/246.32.19
Fax : 02/246.30.10
jeunes@acv-csc.be
www.acv-csc.be/jeunes

Jeune Et Citoyen (JEC)
Rue du Marteau, 19
1000 Bruxelles
Tél. : 02/218.05.59
Fax : 02/223.15.93
info.bxl@jeuneetcitoyen.be
www.jeuneetcitoyen.be



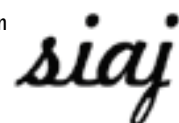
Action Ciné Media Jeunes (ACMJ)
Rue Docteur Liénard, 2
7012 Jemappes
Tél. 065/82.25.39
Fax. 065/82.28.94
info@acmj.be - www.acmj.be

Les Gîtes d'Etapes du Centre Belge du Tourisme des Jeunes (CBTJ)
Rue Van Orley 4, 1000 Bruxelles
Tél. : 02/209.03.00
Fax : 02/223.03.89
info@gitesdetape.be
www.cbti.be



Conseil Jeunesse Développement (CJD)
Rue de la vignette, 179
1160 Bruxelles
Tél. : 02/660.91.42
Fax : 02/673.69.97
Am@cjd1160.org

Service d'Information et d'Animation des Jeunes (SIAJ)
Rue du Marteau 19, 1000 Bruxelles
Tél. : 02/219.46.80
Fax : 02/223.15.93
siaj@skynet.be - www.siaj.be



Génération Nouvelle (GEN)
Avenue Jules Vandeleene, 14
1160 Bruxelles
Tél. : 02/660.63.15
Fax : 02/673.21.93
focolare.bruxelles@pi.be

Indications (ex Jeunesse Présente)
Rue du Marteau 19, 1000 Bruxelles
Tél. : 02/218.58.02
Fax : 02/217.51.71
indications@indications.be
www.indications.be

